

L'INPI a détecté une pièce justificative
et a procédé à son retrait dans le document.

TRAITÉ DE FUSION

ENTRE LES SOUSSIGNÉES :

1. La société CLOS DES REBOUSSIERS, société par actions simplifiée au capital de 326 700 euros, dont le siège social est LE SAUZET, 34270 CAZEVIEILLE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Montpellier sous le numéro 791 670 599, représentée par sa Présidente, la société JPG DEVELOPPEMENT, elle-même représentée par M. Jean-Pierre GIRARD, son dirigeant

Ci-après dénommée "la société absorbante",

D'UNE PART,

ET :

2. La société JPG DEVELOPPEMENT, société à responsabilité limitée, au capital de 609 100 euros, dont le siège social est LIEU DIT LE SAUZET, 11 RUE DU PIC SAINT LOUP, 34270 CAZEVIEILLE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Montpellier sous le numéro 499 372 738, représentée par son Gérant, M. Jean-Pierre GIRARD, dûment habilité aux fins des présentes en vertu d'une délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des associés en date du 3 mars 2025,

Ci-après dénommée "la société absorbée",

D'AUTRE PART,

Préalablement à la convention de fusion faisant l'objet du présent acte, il a été exposé ce qui suit :

I - Caractéristiques des sociétés

1/ La société CLOS DES REBOUSSIERS est une société par actions simplifiée qui a pour objet, tel qu'indiqué au Registre du commerce et des sociétés :

« l'exercice d'activités viti-vinicoles en particulier et agricoles en général, soit directement, soit par voie de fermage, de métayage ou de mise à disposition de la société des biens dont les associés sont locataires ou selon toutes autres modalités. Le tout s'appliquant plus particulièrement à la culture de terres agricoles ou vignobles, la production de raisons, la vinification, l'élevage, le conditionnement et la vente, conformément aux usages agricoles du vin produit sur l'exploitation ».

La durée de la Société est de 99 ans et ce, à compter du 3 avril 2013.

Le capital social de la société CLOS DES REBOUSSIERS s'élève actuellement à 326 700 euros. Il est réparti en 32 670 actions de 10 euros de nominal chacune, intégralement libérées. Les actions sont entièrement détenues la société JPG DEVELOPPEMENT.

2/ La société JPG DEVELOPPEMENT est une société à responsabilité limitée qui a pour objet, tel qu'indiqué au Registre du commerce et des sociétés :

*« - la prise, sous toutes ses formes, de tous intérêts et participations par tous moyens dans toutes sociétés ou entreprises françaises et étrangères ;
- la réalisation de toutes prestations de services de quelque nature que ce soit, aux entreprises ou sociétés et notamment celles dans lesquelles elle détient des participations en capital (...). »*

La durée de la Société est de 99 ans et ce, à compter du 9 août 2007.

Le capital social de la société JPG DEVELOPPEMENT s'élève actuellement à 609 100 euros. Il est réparti en 12 182 parts sociales de 50 euros de nominal chacune, intégralement libérées. Le capital social de la société JPG DEVELOPPEMENT est détenu par Monsieur Jean-Pierre GIRARD à hauteur de 11 550 parts sociales et par la société JPG INVEST à hauteur de 632 parts sociales.

La société JPG DEVELOPPEMENT n'a pas émis de parts bénéficiaires ou privilégiées.

3/ La société CLOS DES REBOUSSIERS ne détient aucune participation dans le capital de la société JPG DEVELOPPEMENT.

4/ Les sociétés JPG DEVELOPPEMENT et CLOS DES REBOUSSIERS n'ont aucun dirigeant commun.

II - Motifs et buts de la fusion

Afin de simplifier l'organigramme du groupe et faciliter ainsi la transmission de l'activité opérationnelle, il a été envisagé de fusionner les sociétés CLOS DES REBOUSSIERS et JPG DEVELOPPEMENT

Il a été décidé que la société CLOS DES REBOUSSIERS absorbe la société JPG DEVELOPPEMENT. Ce choix du sens de la fusion est guidé par le fait que contrairement à la société CLOS DES REBOUSSIERS qui conduit l'activité opérationnelle, la société JPG DEVELOPPEMENT est une société holding, son absorption n'entraînera donc que peu de conséquences opérationnelles.

III - Comptes servant de base à la fusion

Les termes et conditions du présent traité de fusion ont été établis par les deux sociétés soussignées, sur la base de leurs comptes arrêtés au 31 mars 2024 s'agissant de la société absorbée, et au 31 décembre 2023 s'agissant de la société absorbante, date de clôture du dernier exercice social de chacune des sociétés intéressées, et régulièrement approuvés.

Les derniers comptes annuels des sociétés JPG DEVELOPPEMENT et CLOS DES REBOUSSIERS étant clos depuis plus de six mois, les Parties ont été informées par les rédacteurs des présentes des dispositions de l'article R. 236-4, 4° du Code de commerce prévoyant qu'un état comptable intermédiaire de moins de trois mois à celle du projet de traité de fusion, selon les mêmes méthodes et suivant la même présentation que les derniers comptes annuels, devait être fourni. Les Parties ont toutefois souhaité renoncer à disposer de telles situations intermédiaires et déchargent les rédacteurs des présentes de toute responsabilité à cet égard.

Les documents comptables de chacune des sociétés soussignées figurent en **Annexes 1 et 2**.

IV - Méthodes d'évaluation

Les sociétés participant à la fusion étant sous contrôle commun, les éléments d'actif et de passif apporté par la société absorbée sont évalués, conformément aux dispositions des articles 710-1 et suivants du Plan comptable général, à leur valeur nette comptable au 31 mars 2024 s'agissant de la société absorbée et au 31 décembre 2023 s'agissant de la société absorbante.

Les méthodes d'évaluation utilisées pour la détermination de la parité d'échange entre les titres des sociétés absorbante et absorbée et la rémunération octroyée à la Société absorbée sont exposées en **Annexe 3** aux présentes.

Cette évaluation n'entraîne aucune conséquence défavorable à l'égard de quiconque.

V - Commissaire à la fusion

Les associés de la société JPG DEVELOPPEMENT, par décision en date du 28 février 2025, et l'associé unique de la société CLOS DES REBOUSSIERS, par décision en date du 28 février 2025, ont écarté à l'unanimité, l'intervention d'un commissaire à la fusion, conformément aux dispositions de l'article L. 236-10 du Code de commerce.

Les associés de la société JPG DEVELOPPEMENT, par décision en date du 28 février 2025, et l'associé unique de la société CLOS DES REBOUSSIERS, par décision en date du 28 février 2025, ont désigné à l'unanimité, la société SBG AUDIT, prise en la personne de M. Sébastien BEAUGRAND, en qualité de Commissaire aux apports, avec pour mission d'apprécier sous sa responsabilité la valeur des apports en nature devant être effectués par la société JPG DEVELOPPEMENT à la société CLOS DES REBOUSSIERS et d'établir à cet effet le rapport prévu à l'article L. 225-147 du Code de commerce.

CECI EXPOSÉ, LES PARTIES ONT ÉTABLI DE LA MANIÈRE SUIVANTE LE PROJET DE LEUR FUSION

CHAPITRE II : Apport-fusion

I - Dispositions préalables

La société JPG DEVELOPPEMENT apporte, sous les garanties ordinaires de fait et droit en la matière, et sous les conditions suspensives ci-après exprimées, à la société CLOS DES REBOUSSIERS, l'ensemble des biens, droits et obligations, actifs et passifs, sans exception ni réserve, qui constitueront son patrimoine à la date de réalisation de la présente fusion.

Il est précisé que l'énumération ci-après n'a qu'un caractère indicatif et non limitatif, le patrimoine de la société JPG DEVELOPPEMENT devant être dévolu à la société CLOS DES REBOUSSIERS dans l'état où il se trouvera à la date de réalisation définitive de l'opération.

La « **Date de réalisation de la fusion** » est définie au premier alinéa de la section VII.

II - Apport de la société JPG DEVELOPPEMENT

A) Actif apporté, selon consistance au 31 mars 2024 (en euros)

Éléments corporels	
Mat. De bureau et informatique	2 476
Éléments incorporels	
Titres de participation JPG INVEST	200
Participations ASS MAHB	65 000
Titres SARL BERTAUD BELIEU	300
Titres Clos des Reboussiers	1 112 619
Créances	1 595 622
Valeurs mobilières de placement	300 000
Disponibilités	22 256
Montant de l'actif net apporté	3 098 473

B) Passif pris en charge, selon consistance au 31 mars 2024 (en euros)

Emprunt et dettes financières	
C/C JPG INVEST	2 317 993
C/C Jean-Pierre GIRARD	10 120
Dettes fournisseurs	1 663
Dettes fiscales et sociales	160
Montant du passif apporté	2 329 936

C) Actif net apporté

Les éléments d'actifs étant évalués au 31 mars 2024 à 3 098 473 euros et le passif pris en charge à la même date s'élevant à 2 329 936 euros, l'actif net apporté par la société JPG DEVELOPPEMENT à la société CLOS DES REBOUSSIERS s'élève donc à 768 537 euros, dans sa consistance au 31 mars 2024.

Il est rappelé que l'énumération ci-dessus, qui rend compte de l'actif net apporté dans sa substance au 31 mars 2024, n'a qu'un caractère indicatif et non limitatif, l'intégralité du patrimoine de la société JPG DEVELOPPEMENT devant être dévolu à la société CLOS DES REBOUSSIERS dans l'état où il se trouvera à la Date de réalisation de la fusion.

III - Détermination du rapport d'échange

La parité de fusion a été déterminée par référence aux valorisations respectives des sociétés JPG DEVELOPPEMENT et CLOS DES REBOUSSIERS, telles qu'énoncées au IV de l'exposé liminaire ci-dessus.

Il ressort de cette évaluation que :

- la valeur d'une part sociale de la société JPG DEVELOPPEMENT s'élève à 38,06 euros ;
- la valeur d'une action de la société CLOS DES REBOUSSIERS s'élève à 34,06 euros.

En conséquence de ces valorisations respectives, les parties conviennent de fixer le rapport d'échange à 10 actions de la société CLOS DES REBOUSSIERS pour 9 parts sociales de la société JPG DEVELOPPEMENT.

IV - Rémunération de l'apport-fusion et prime de fusion

Ainsi qu'il a été dit ci-dessus, l'actif net apporté par la société JPG DEVELOPPEMENT à la société CLOS DES REBOUSSIERS, dans sa substance au 31 mars 2024 s'élève donc à 768 537 euros.

En rémunération de cet apport net, treize mille cinq cent trente-cinq (13 535) actions nouvelles de 10 euros de valeur nominale chacune, entièrement libérées, seraient créées par la société CLOS DES REBOUSSIERS à titre d'augmentation de son capital de cent trente-cinq mille trois cent cinquante euros (135 350 €).

Les treize mille cinq cent trente-cinq (13 535) actions nouvelles seront créées avec jouissance à la Date de réalisation de la fusion et seront entièrement assimilées aux titres déjà existants. Elles seront soumises à toutes les dispositions statutaires de la société absorbante, jouiront des mêmes droits et supporteront les mêmes charges, notamment toute retenue d'impôts, en sorte que tous les titres de même nature, sans distinction, donneront droit au paiement de la même somme nette lors de toute répartition ou de tout remboursement effectué pendant la durée de la Société ou lors de sa liquidation.

La différence entre la valeur nette des biens apportés (768 537 €) et la valeur nominale globale des actions rémunérant cet apport (135 350 €), soit 633 187 euros, constitue une prime de fusion qui sera inscrite au passif du bilan de la société absorbante à un compte intitulé "Prime de fusion" sur lequel porteront les droits des associés anciens et nouveaux de la société absorbante.

Il est précisé qu'il sera proposé à l'assemblée générale extraordinaire de la société CLOS DES REBOUSSIERS appelée à approuver la fusion, d'autoriser le Président à procéder à tout prélèvement sur la prime de fusion en vue :

- d'imputer tout ou partie des frais, droits et honoraires occasionnés par la fusion,
- de reconstituer, au passif de la société CLOS DES REBOUSSIERS des réserves et provisions réglementées,
- de porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après fusion,
- d'autoriser l'assemblée générale ordinaire à donner à la prime de fusion ou au solde de celle-ci après les imputations ci-dessus, toutes affectations autres que l'incorporation au capital pour le solde.

Toutefois, la société absorbée étant propriétaire de l'ensemble des actions de la société absorbante, cette dernière recevra, si la fusion se réalise, l'intégralité des actions composant son propre capital.

En conséquence, si la fusion se réalise, la société CLOS DES REBOUSSIERS procédera immédiatement après l'augmentation de capital ci-dessus, à une réduction de capital d'un montant égal à la valeur nominale de 29 625 actions autodétenues par suite de la fusion, lesdites actions étant annulées. Le reliquat, soit 3 045 actions autodétenues, sera annulé dès reconstitution des capitaux propres et en tout état de cause au plus tard dans un délai de deux ans à compter de la Date de réalisation de la fusion.

La différence entre la valeur d'apport desdites actions (soit, 1 008 917,59 6euros pour 29 625 actions) et le montant de la réduction de capital nécessaire à l'annulation de ces 29 625 actions (soit 296 250 €), différence égale à 712 668 euros s'imputera sur la prime de fusion à hauteur de l'intégralité de son montant (633 187 euros) et sur la prime d'émission résultant de l'apport par la société JPG DEVELOPPEMENT à hauteur des 79 481 euros restant.

VII - Propriété - Jouissance

La société CLOS DES REBOUSSIERS sera propriétaire et entrera en possession des biens et droits apportés, à titre de fusion, à l'issue de la dernière des assemblées générales appelées à se prononcer sur la fusion (la « **Date de réalisation de la fusion** »).

Conformément aux dispositions du 2°) de l'article L. 236-4 du Code de commerce, la fusion prendra effet à la Date de réalisation de la fusion.

Le représentant de la société JPG DEVELOPPEMENT déclare qu'il continuera, à compter de la date d signature des présentes et jusqu'à la Date de réalisation de la fusion, de gérer la Société selon les mêmes principes que précédemment, mais s'engage à demander l'accord préalable de la société CLOS DES REBOUSSIERS pour tout acte important susceptible d'affecter les biens et droits apportés.

D'une manière générale, la société absorbante sera subrogée purement et simplement, dans tous les droits, actions, obligations et engagements divers de la société absorbée, dans la mesure où ces droits, actions, obligations et engagements se rapportent aux biens faisant l'objet du présent apport.

Les biens apportés sont libres de toutes charges et conditions autres que celles ici rappelées :

I - Énoncé des charges et conditions

A/ La société CLOS DES REBOUSSIERS prendra les biens apportés par la société absorbée dans l'état où ils se trouveront à la Date de réalisation de la fusion, sans pouvoir exercer aucun recours contre la société JPG DEVELOPPEMENT, pour quelque cause que ce soit et notamment pour usure ou mauvais état des installations, du mobilier et des matériels ou outillages apportés, erreur dans la désignation et la contenance des biens, quelle qu'en soit l'importance.

B/ Ainsi qu'il a déjà été dit, les apports de la société absorbée sont consentis et acceptés moyennant la charge pour la société absorbante de payer en l'acquit de la société absorbée, indépendamment de la rémunération sous forme de titres nouveaux de la société absorbante, l'intégralité du passif de la société absorbée, tel qu'énoncé plus haut. D'une manière générale, la société absorbante prendra en charge l'intégralité du passif de la société absorbée, tel que ce passif existera à la Date de réalisation de la fusion.

Il est précisé ici que le montant ci-dessus indiqué du passif de la société JPG DEVELOPPEMENT à la date du 31 mars 2024, donné à titre purement indicatif, ne constitue pas une reconnaissance de dettes au profit de prétendus créanciers qui seront tenus, dans tous les cas, d'établir leurs droits et de justifier de leurs titres.

Enfin, la société CLOS DES REBOUSSIERS prendra à sa charge les passifs qui n'auraient pas été comptabilisés et transmis en vertu du présent acte, ainsi que les passifs, ayant une cause antérieure au 31 mars 2024, mais qui ne se révéleraient qu'après la réalisation définitive de la fusion.

II - Autres charges et conditions

L'absorption est, en outre, faite sous les autres charges et conditions suivantes :

A/ La société absorbante aura tous pouvoirs, dès la réalisation de la fusion, notamment pour intenter ou défendre à toutes actions judiciaires en cours ou nouvelles, au lieu et place de la société absorbée et relatives aux biens apportés, pour donner tous acquiescements à toutes décisions, pour recevoir ou payer toutes sommes dues en suite des sentences ou transactions.

B/ La société CLOS DES REBOUSSIERS supportera et acquittera, à compter de la Date de réalisation de la fusion, les impôts et taxes, primes et cotisations d'assurances, ainsi que toutes charges quelconques, ordinaires ou extraordinaires, grevant ou pouvant grever les biens et droits apportés et celles qui sont ou seront inhérentes à l'exploitation ou à la propriété des biens apportés.

C/ La société CLOS DES REBOUSSIERS exécutera, à compter de la Date de réalisation de la fusion, tous traités, marchés et conventions intervenus avec des tiers et avec le personnel, relativement à l'exploitation des biens apportés, toutes assurances contre l'incendie, les accidents et autres risques et sera subrogée dans tous les droits et obligations en résultant à ses risques et périls, sans recours contre la société absorbée.

D/ Elle se conformera aux lois, décrets, arrêtés, règlements et usages concernant les exploitations de la nature de celle dont font partie les biens apportés et fera son affaire personnelle de toutes autorisations qui pourraient être nécessaires, le tout à ses risques et périls.

E/ La société CLOS DES REBOUSSIERS sera subrogée, à compter de la Date de réalisation de la fusion, dans le bénéfice et la charge de tous contrats, traités, conventions, marchés de toute nature liant valablement la société absorbée à tout tiers pour l'exploitation de son activité ainsi que dans le bénéfice ou la charge de toutes autorisations administratives qui auraient été consenties à la société JPG DEVELOPPEMENT.

Elle fera son affaire personnelle de l'obtention de l'agrément par tous tiers à cette subrogation, la société JPG DEVELOPPEMENT s'engageant, pour sa part, à entreprendre, chaque fois que cela sera nécessaire, les démarches en vue du transfert de ces contrats.

F/ La société CLOS DES REBOUSSIERS s'engage à informer la société JPG DEVELOPPEMENT de toute modification importante de l'actif et du passif de la société CLOS DES REBOUSSIERS intervenue entre la date des présentes et la Date de réalisation de la fusion.

III - Engagements de la société absorbée

La société JPG DEVELOPPEMENT prend les engagements ci-après :

A/ La société absorbée s'oblige jusqu'à la Date de réalisation de la fusion, à poursuivre l'exploitation de son activité, avec les mêmes principes que par le passé, et à ne rien faire, ni laisser faire qui puisse avoir pour conséquence d'entraîner sa dépréciation.

De plus, jusqu'à la réalisation définitive de la fusion, la société JPG DEVELOPPEMENT s'oblige à n'effectuer aucun acte de disposition du patrimoine social de ladite société sur des biens, objets du présent apport, en dehors des opérations sociales courantes, sans accord de la société absorbante, et à ne contracter aucun emprunt exceptionnel sans le même accord, de manière à ne pas affecter les valeurs conventionnelles de l'apport sur le fondement desquelles ont été établies les bases financières de l'opération projetée.

B/ Elle s'oblige à fournir à la société CLOS DES REBOUSSIERS, tous les renseignements dont cette dernière pourrait avoir besoin, à lui donner toutes signatures et à lui apporter tous concours utiles pour lui assurer vis-à-vis de quiconque la transmission des biens et droits compris dans les apports et l'entier effet des présentes conventions.

Elle devra, notamment, à première réquisition de la société CLOS DES REBOUSSIERS, faire établir tous actes complémentaires, réitératifs ou confirmatifs des présents apports et fournir toutes justifications et signatures qui pourraient être nécessaires ultérieurement.

C/ Au cas où la transmission de certains contrats ou de certains biens serait subordonnée à l'accord ou à l'agrément d'un cocontractant ou d'un tiers quelconque, le représentant de la société JPG DEVELOPPEMENT sollicitera en temps utile les accords ou décisions d'agrément nécessaires, et en justifiera à la société CLOS DES REBOUSSIERS dans les meilleurs délais avant la réalisation de la fusion.

D/ La société JPG DEVELOPPEMENT s'oblige à remettre et à livrer à la société CLOS DES REBOUSSIERS aussitôt après la réalisation définitive des présents apports, tous les biens et droits ci-dessus apportés, ainsi que tous titres et documents de toute nature s'y rapportant.

CHAPITRE IV : Conditions suspensives

En conséquence, la présente fusion est soumise aux conditions suspensives suivantes :

- Approbation par l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société absorbée du présent projet de fusion absorption de la société JPG DEVELOPPEMENT par la société CLOS DES REBOUSSIERS, du traité de fusion correspondant, de la dissolution sans liquidation de la société absorbée et de la transmission universelle de son patrimoine à la société absorbante ;

- Approbation de la fusion par l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société CLOS DES REBOUSSIERS, de l'augmentation de capital en résultant et de la réduction de capital résultant de l'annulation de 29 625 actions autodétenues.

La réalisation de ces conditions suspensives sera suffisamment établie, vis-à-vis de quiconque, par la remise de copies ou d'extraits certifiés conformes du procès-verbal des Assemblées Générales.

La constatation matérielle de la réalisation définitive de la présente fusion pourra avoir lieu par tous autres moyens appropriés.

Faute de réalisation des conditions ci-dessus, le 30 juin 2025 au plus tard, les présentes seront, sauf prorogation de ce délai d'un commun accord entre les parties, considérées comme caduques, sans qu'il soit besoin d'accomplir aucune formalité de quelque nature que ce soit et sans indemnité d'aucune part.

La société JPG DEVELOPPEMENT se trouvera dissoute de plein droit par le seul fait et à compter de la Date de réalisation de la fusion.

Il ne sera procédé à aucune opération de liquidation du fait de la transmission à la société CLOS DES REBOUSSIERS de la totalité de l'actif et du passif de la société JPG DEVELOPPEMENT.

1) Déclarations générales de la société absorbée

Monsieur Jean-Pierre GIRARD, ès-qualités, déclare :

- Que la société JPG DEVELOPPEMENT n'est pas et n'a jamais été en état de cessation des paiements, en situation de redressement ou de liquidation judiciaires, ne fait l'objet d'aucune procédure de sauvegarde et qu'elle a, de manière générale, la pleine capacité de disposer de ses droits et biens ;
- Qu'elle n'est actuellement, ni susceptible d'être ultérieurement, l'objet d'aucune poursuite pouvant entraver ou interdire l'exercice de son activité ;
- Qu'elle a obtenu toutes les autorisations contractuelles, administratives ou autres qui pourraient être nécessaires pour assurer valablement la transmission des biens apportés, y compris le consentement des bailleurs de locaux loués si celui-ci s'avérait nécessaire ;
- Que les créances et valeurs mobilières apportées, notamment les titres de participation, sont de libre disposition ; qu'elles ne sont grevées d'aucun nantissement ; que les procédures d'agrément préalable auxquelles pourrait être subordonnée leur transmission à la société CLOS DES REBOUSSIERS ont été régulièrement entreprises ;
- Que son patrimoine n'est menacé d'aucune mesure d'expropriation ;
- Que le matériel et autres ne sont grevés d'aucune inscription de privilège de vendeur ou de nantissement, étant entendu que, si une telle inscription se révélait du chef de la société absorbée, cette dernière devrait immédiatement en rapporter mainlevée et certificat de radiation à ses frais ;
- Qu'elle ne détient aucun immeuble ni droit immobilier ;
- Que tous les livres de comptabilité qui se réfèrent auxdites années ont fait l'objet d'un inventaire par les parties qui les ont visés ;
- Que la société JPG DEVELOPPEMENT s'oblige à remettre et à livrer à la société CLOS DES REBOUSSIERS, aussitôt après la réalisation définitive de la présente fusion, les livres, documents et pièces comptables inventoriés.

2) Déclarations générales de la société absorbante

La société JPG DEVELOPPEMENT, elle-même représentée par M. Jean-Pierre GIRARD, ès-qualités, déclare :

- Que la société CLOS DES REBOUSSIERS n'est pas et n'a jamais été en état de cessation des paiements, en situation de redressement ou de liquidation judiciaires, ne fait l'objet d'aucune procédure de sauvegarde et qu'elle a, de manière générale, la pleine capacité de disposer de ses droits et biens ;
- Qu'elle a la capacité et a obtenu les autorisations nécessaires de ses organes sociaux compétents pour signer et exécuter le présent traité de fusion ;

- Qu'elle a la capacité et remplit les conditions légales pour exercer l'ensemble des activités de la société absorbée.

Dispositions générales

Les représentants des deux sociétés soussignées obligent celles-ci à se conformer à toutes dispositions légales en vigueur en ce qui concerne les déclarations à faire pour le paiement de l'impôt sur les sociétés et de toutes autres impositions et taxes résultant de la réalisation définitive de la présente fusion, dans le cadre de ce qui sera dit ci-après.

Droits d'enregistrement

La fusion, intervenant entre deux personnes morales passibles de l'impôt sur les sociétés, bénéficiera, de plein droit, des dispositions de l'article 816 du Code général des impôts et le traité de fusion sera enregistré gratuitement.

Impôt sur les sociétés

Les sociétés JPG DEVELOPPEMENT et CLOS DES REBOUSSIERS sont deux personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés en France. Les soussignés, ès-qualités, déclarent soumettre la présente fusion au régime fiscal de faveur prévu à l'article 210 A du Code général des impôts.

A ce titre, la société CLOS DES REBOUSSIERS s'engage expressément à respecter l'ensemble des engagements prévus à l'article 210 A du CGI, et notamment :

- à reprendre à son passif d'une part, les provisions dont l'imposition est différée chez la société absorbée et d'autre part, la réserve spéciale où la société absorbée a porté les plus-values à long terme soumises antérieurement au taux réduit de 10 %, de 15 %, de 18 %, de 19 % ou de 25 % ainsi que la réserve où ont été portées les provisions pour fluctuation des cours en application du sixième alinéa du 5° du 1 de l'article 39 ; (CGI, art. 210 A-3. a.) ;
- à se substituer à la société absorbée pour la réintégration des résultats dont la prise en compte avait été différée pour l'imposition de cette dernière (CGI, art. 210 A-3. b.) ;
- à calculer les plus-values réalisées ultérieurement à l'occasion de la cession des immobilisations non amortissables reçues en apport d'après la valeur qu'avaient ces biens, du point de vue fiscal, dans les écritures de la société absorbée (CGI, art. 210 A-3. c.) ;
- à réintégrer, par parts égales, dans ses bénéfices soumis à l'impôt sur les sociétés dans les délais et conditions fixés à l'article 210 A-3. d. du Code général des impôts, les plus-values dégagées lors de l'apport des biens amortissables. Toutefois, la cession d'un des biens amortissables apportés entraîne l'imposition immédiate de la fraction de la plus-value afférente à ce bien qui n'a pas encore été réintégrée. En contrepartie, les amortissements et les plus-values ultérieurs afférents aux éléments amortissables sont calculés d'après la valeur qui leur a été attribuée lors de l'apport ;
- à inscrire à son bilan les éléments autres que les immobilisations pour la valeur qu'ils avaient, du point de vue fiscal, dans les écritures de la société absorbée ou, à défaut, à comprendre dans ses résultats de l'exercice de la fusion le profit correspondant à la différence entre la nouvelle valeur de ces éléments et la valeur qu'ils avaient, du point de vue fiscal, dans les écritures de la société absorbée (CGI, art. 210 A-3. e.) ;

- l'ensemble des apports étant transmis sur la base de leur valeur nette comptable, à reprendre à son bilan les écritures comptables de la société absorbée relatives aux éléments apportés (valeur d'origine, amortissements, provisions pour dépréciation) et continuer de calculer les dotations aux amortissements à partir de la valeur d'origine qu'avaient les biens dans les écritures de la société absorbée (BOI-IS-FUS-30-20 n° 10).

La société absorbante s'engage par ailleurs à respecter les engagements déclaratifs suivants, pour autant qu'ils trouvent à s'appliquer :

- joindre à sa déclaration annuelle de résultat au titre de l'exercice au cours duquel est réalisée la fusion et, en tant que de besoin, des exercices suivants, un état de suivi des valeurs fiscales visé à l'article 54 septies du Code général des impôts et à l'article 38 quindecies de l'Annexe III du Code général des impôts ;
- tenir, le cas échéant, le registre de suivi des plus-values sur biens non amortissables et dont l'imposition a été reportée, prévu à l'article 54 septies, II du Code général des impôts.

La société absorbée établira dans un délai de quarante-cinq jours suivant la date de réalisation de la fusion, une déclaration de cessation d'activité prévue à l'article 201 du Code général des impôts.

Taxe sur la valeur ajoutée

Les soussignés constatent que la présente opération de fusion constitue la transmission sous forme d'apport à une société d'une universalité totale de biens au sens de l'article 257 bis du Code général des impôts. En conséquence, sont dispensés de TVA les apports de marchandises, de biens mobiliers corporels et incorporels d'investissement, d'immeubles et de terrains à bâtir.

Les sociétés JPG DEVELOPPEMENT et CLOS DES REBOUSSIERS déclareront le montant total hors taxe des actifs transmis sur la ligne "Autres opérations non-imposables" de la déclaration de TVA souscrite au titre de la période au cours de laquelle la fusion est réalisée.

Conformément à l'article 257 bis précité, la société absorbante continuera la personne de la société absorbée et devra, le cas échéant, opérer les régularisations du droit à déduction et les taxations de cessions ou de livraisons à soi-même qui deviendraient exigibles postérieurement à la fusion et qui auraient en principe incombé à la société absorbée si elle avait continué à exploiter.

En outre, la société absorbante continuera la personne de la société absorbée et devra, si elle réalise des opérations dont la base d'imposition est assise sur la marge en application du e du 1 de l'article 266, de l'article 268 ou de l'article 297 A du Code général des impôts, la calculer en retenant au deuxième terme de la différence, le montant qui aurait été celui retenu par la société absorbée si elle avait réalisé l'opération.

La société absorbante déclare qu'elle demandera le transfert du crédit de TVA déductible existant chez la société absorbée, en application de la documentation administrative BOI-TVA-DED-50-20-20 n°130.

La société CLOS DES REBOUSSIERS s'engage à adresser au Service des impôts dont elle dépend une déclaration en double exemplaire faisant référence au présent traité de fusion, dans laquelle elle indiquera le montant du crédit de TVA qui lui sera transféré.

Autres taxes

La société CLOS DES REBOUSSIERS sera subrogée dans les droits et obligations de la société JPG DEVELOPPEMENT au titre de la déclaration et du paiement de toute taxe, cotisation ou impôt restant éventuellement dus par cette dernière au jour de sa dissolution.

Opérations antérieures - Subrogation générale

Le cas échéant, la société absorbante s'engage à reprendre en tant que de besoin, le bénéfice et/ou la charge de tous engagements de nature fiscale relatifs aux éléments d'actifs lui étant transmis dans le cadre de la présente fusion, qui auraient pu être antérieurement souscrits par la société absorbée à l'occasion d'opérations ayant bénéficié d'un régime fiscal de faveur en matière de droits d'enregistrement, d'impôt sur les sociétés ou de taxes sur le chiffre d'affaires, et notamment à l'occasion d'opérations de fusion ou d'apports partiels d'actifs soumises aux dispositions des articles 210 A et 210 B du Code général des impôts.

I - Formalités

La société CLOS DES REBOUSSIERS remplira, dans les délais légaux, toutes formalités légales de publicité et dépôts légaux relatifs aux apports.

Elle fera son affaire personnelle des déclarations et formalités nécessaires auprès de toutes administrations qu'il appartiendra, pour faire mettre à son nom les biens apportés.

Elle remplira, d'une manière générale, toutes formalités nécessaires, en vue de rendre opposable aux tiers la transmission des biens et droits mobiliers à elle apportés.

II - Désistement

Le représentant de la société absorbée déclare désister purement et simplement celle-ci de tous droits de privilège et d'action résolutoire pouvant profiter à ladite société, sur les biens ci-dessus apportés, pour garantir l'exécution des charges et conditions imposées à la société absorbante, aux termes du présent acte.

En conséquence, il dispense expressément de prendre inscription au profit de la société absorbée pour quelque cause que ce soit.

III - Remise de titres

Il sera remis à la société CLOS DES REBOUSSIERS, à la Date de réalisation de la fusion, les originaux des actes constitutifs et modificatifs de la société absorbée, ainsi que les livres de comptabilité, les titres de propriété, les attestations relatives aux valeurs mobilières, la justification de la propriété des parts et tous contrats, archives, pièces ou autres documents relatifs aux biens et droits apportés.

IV - Frais

Tous les frais, droits et honoraires auxquels donne ouverture la fusion, ainsi que tous ceux qui en seront la suite et la conséquence, seront supportés par la société CLOS DES REBOUSSIERS, ainsi que son représentant l'y oblige.

V - Élection de domicile

Pour l'exécution des présentes et leurs suites, les parties font élection de domicile en leurs sièges sociaux respectifs tels que figurant en tête des présentes.

VI - Pouvoirs

Tous pouvoirs sont dès à présent expressément donnés :

- aux soussignés, ès-qualités, représentant les sociétés concernées par la fusion, avec faculté d'agir ensemble ou séparément, à l'effet, s'il y avait lieu, de faire le nécessaire au moyen de tous actes complémentaires ou supplétifs ;

- aux porteurs d'originaux ou d'extraits certifiés conformes des présentes et de toutes pièces constatant la réalisation définitive de la fusion, pour exécuter toutes formalités et faire toutes déclarations, significations, tous dépôts, inscriptions, publications et autres,

- en particulier au cabinet PLMC Avocats, représenté par me Pierre LAFONT, avocat au barreau de MONTPELLIER, y domicilié 255 rue de l'Acropole.

VII - Affirmation de sincérité

Les parties affirment, sous les peines édictées par l'article 1837 du Code général des impôts, que l'acte exprime l'intégralité de la rémunération de l'apport et reconnaissent être informés des sanctions encourues en cas d'inexactitude de cette affirmation.

VIII - Droit applicable

Le présent traité de fusion et les opérations qu'il décrit sont soumis au droit français.

IX - Annexes

Les annexes font partie intégrante du traité de fusion.

Liste des annexes :

Annexe 1 – Comptes clos au 31/12/2023 de la société CLOS DES REBOUSSIERS

Annexe 2 - Comptes clos au 31/03/2024 de la société JPG DEVELOPPEMENT

Annexe 3 - Méthode d'évaluation utilisée pour déterminer la parité d'échange

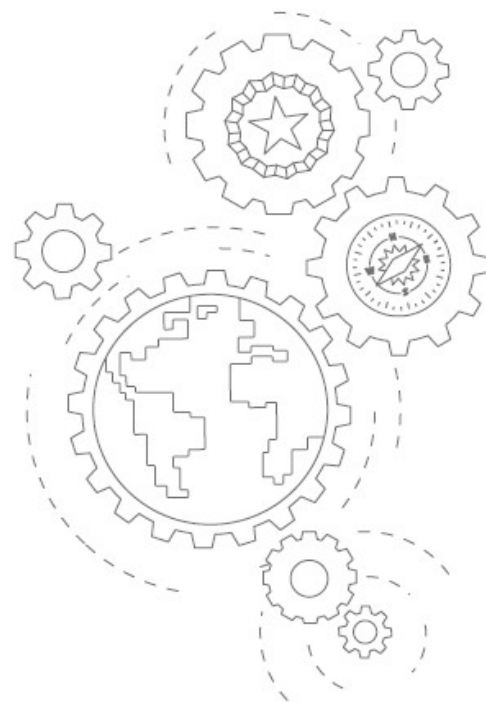
Par signature électronique
En date du

Pour la société CLOS DES REBOUSSIERS
La société JPG DEVELOPPEMENT présidente,
elle-même représentée par son président
M. Jean-Pierre GIRARD

**Pour la société
JPG DEVELOPPEMENT**
Monsieur Jean-Pierre GIRARD, gérant

DocuSigned by:
 Jean-Pierre GIRARD
A0019BE06563494...

DocuSigned by:
 Jean-Pierre GIRARD
A0019BE06563494...



COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

SAS LE CLOS DES REBOUSSIERS
MAS DE SAUZET

34270 CAZEVIEILLE PIC SAINT LOUP

SIREN : 791670599

Bureau de Montpellier - Pérols

100 avenue Alfred Sauvy
CS 80050
34473 PEROLS CEDEX

 04 99 52 88 40

 sofira@rsmfrance.fr

 www.rsm.global.fr

Bureau de Nîmes

445 Chemin du Mas de Boudan
ARTEPARC – ZAC Georges Besse 2
30000 NIMES

04 66 28 22 00 

nimes@rsmfrance.fr 

www.rsm.global.fr 

Sommaire

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Attestation de présentation des comptes	1
COMPTES ANNUELS	2
Bilan Actif	3
Bilan Passif	4
Détail de l'Actif	5
Détail du Passif	7
Compte de Résultat	8
Détail du Compte de Résultat	10
Soldes Intermédiaires de Gestion	13
Détail des Soldes Intermédiaires	14

Attestation de présentation des comptes

En notre qualité d'expert-comptable et conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels du comité d'entreprise SAS LE CLOS DES REBOUSSIERS relatifs à l'exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023, qui se caractérisent par les données suivantes :

Total du bilan :	1 979 352	euros
Chiffre d'affaires :	224 029	euros
Résultat net comptable :	-121 761	euros

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

COMPTES ANNUELS



Bilan Actif

31/12/2023				31/12/2022
Brut		Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)				
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
	Frais d'établissement			
	Frais de développement			
	Concessions brevets droits similaires			
	Fonds commercial (1)			
	Autres immobilisations incorporelles	4 000		4 000
	Avances et acomptes		4 000	
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
	Terrains	345 500		345 500
	Constructions	761 480	267 882	515 703
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	449 009	329 943	136 504
	Autres immobilisations corporelles	589 505	287 690	334 015
	Immobilisations en cours			
	Avances et acomptes			
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)			
	Participations évaluées selon mise en équival.			
	Autres participations			
	Créances rattachées à des participations			
	Autres titres immobilisés			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières			
TOTAL (II)		2 149 493	885 515	1 335 722
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS			
	Matières premières, approvisionnements	2 998		42 545
	En-cours de production de biens			
	En-cours de production de services	15 795		11 707
	Produits intermédiaires et finis	585 220		467 624
	Marchandises			
	Avances et Acomptes versés sur commandes			2 646
	CREANCES (3)			
	Créances clients et comptes rattachés	37 744		60 296
	Autres créances	16 211		49 648
	Capital souscrit appelé, non versé			
COMPTES DE REGULARISATION	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT			
	DISPONIBILITES	52 662		27 579
	Charges constatées d'avance	4 744		3 569
	TOTAL (III)	715 374		665 615
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)			
	Primes de remboursement des obligations (V)			
	Ecarts de conversion actif (VI)			
TOTAL ACTIF (I à VI)		2 864 867	885 515	2 001 337

(1) dont droit au bail

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an

(3) dont créances à plus d'un an

Bilan Passif

		31/12/2023	31/12/2022
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	326 700	326 700
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
	Ecarts de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	(302 278)	(136 583)
	Résultat de l'exercice	(121 761)	(165 695)
Autres fonds propres	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
Total des capitaux propres		(97 339)	24 422
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Total des autres fonds prop			
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
Total des provisions			
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	584 597	650 685
	Emprunts et dettes financières divers (3)	1 329 575	1 151 886
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	93 369	153 879
	Dettes fiscales et sociales	15 134	20 464
	DETTES DIVERSES		
Produits constatés d'avance (1)	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	54 016	
	Produits constatés d'avance (1)		
Total des dettes		2 076 691	1 976 914
Ecarts de conversion passif			
TOTAL PASSIF		1 979 352	2 001 337
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		(121 760,99)	(165 694,74)
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		2 076 691	1 976 914
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		233	336
(3) Dont emprunts participatifs			



Détail de l'Actif

	01/01/2023 31/12/2023	12 mois	01/01/2022 31/12/2022	12 mois	Variations	%
Capital souscrit non appelé						
TOTAL II - Actif Immobilisé NET	1 263 978	63,8	1 335 722	66,7	(71 744)	-5,37
Autres immobilisations incorporelles	4 000	0,20	4 000	0,20		
DROITS PLANTATION	4 000	0,20	4 000	0,20		
Terrains	345 500	17,4	345 500	17,2		
PARCELLES SECT C 144 146 148	130 500	6,59	130 500	6,52		
PARCELLES EN TERRE VITICOLE	165 000	8,34	165 000	8,24		
TERRAIN ASSISE HANGAR	50 000	2,53	50 000	2,50		
Constructions	493 598	24,9	515 703	25,7	(22 105)	-4,29
CONSTRUCTIONS	314 800	15,9	314 800	15,7		
AMENAGEMENTS CONSTRUCTION	278 616	14,0	265 790	13,2	12 826	4,83
CAVEAU DE VENTE	168 064	8,49	168 064	8,40		
AMORTISSEMENT CONSTRUCTIONS	(102 211)	-5,1	(92 672)	-4,6	(9 539)	10,2
AMORTISSEMENT AMENAGEMENT CONS	(158 977)	-8,0	(139 332)	-6,9	(19 645)	14,1
AMORTISSEMENT CAVEAU VENTE	(6 694)	-0,3	(947)	-0,0	(5 747)	06,8
Installations techniques, matériel et outillage	119 066	6,02	136 504	6,82	(17 438)	12,7
MATERIEL ET OUTILLAGE	414 382	20,9	404 122	20,1	10 260	2,54
FUTS ET DEMI MUIDS	23 499	1,19	23 499	1,17		
OEUVRES D'ART	11 128	0,56			11 128	
OEUVRES D'ART			8 000	0,40	(8 000)	00,0
AMORTISSEMENT MATERIEL & OUTIL	(301 604)	15,2	(273 330)	13,6	(28 274)	10,3
AMORTISSEMENT FÂ> TS & DEMI MUI	(21 954)	-1,1	(21 152)	-1,0	(802)	-3,79
AMORTISSEMENT OEUVRE	(1 750)	-0,0			(1 750)	
AMORTISSEMENT OEUVRE D ART	(4 635)	-0,2	(4 635)	-0,2		
Autres immobilisations corporelles	301 815	15,2	334 015	16,6	(32 200)	-9,64
INSTALLATIONS AMENAGEMENTS	87 871	4,44	81 773	4,09	6 098	7,46
INSTALLATIONS RUCHES	1 294	0,07	1 294	0,06		
MATERIEL DE TRANSPORT	100 833	5,09	100 833	5,04		
MATERIEL DE BUREAU & INFORMLAT	4 905	0,25	4 905	0,25		
PLANTATIONS	394 602	19,9	394 602	19,7		
AMORTISSEMENT INSTALLATIONS AM	(62 030)	-3,1	(53 021)	-2,6	(9 009)	16,9
AMORTISSEMENT INSTALL RUCHES	(749)	-0,0	(317)	-0,0	(432)	36,2
AMORTISSEMENT MATERIEL TRANSPO	(22 195)	-1,1	(11 861)	-0,5	(10 334)	87,1
AMORTISSEMENT MATERIEL BUREAU	(3 111)	-0,1	(2 541)	-0,1	(570)	22,4
AMORTISSEMENT PLANTATIONS	(199 605)	10,0	(181 652)	-9,0	(17 953)	-9,88
TOTAL III - Actif Circulant NET	715 374	36,1	665 615	33,2	49 759	7,48
Matières premières, approvisionnements	2 998	0,15	42 545	2,13	(39 547)	92,9
STOCK PRODUITS PHYTO			1 380	0,07	(1 380)	00,0
STOCK DE FOURNITURES	1 575	0,08	40 901	2,04	(39 326)	96,1
STOCK ENGRAIS			206	0,01	(206)	00,0
STOCK GNR	344	0,02	57		287	00,0
STOCK PIQUETS	1 079	0,05			1 079	
En-cours de production de services	15 795	0,80	11 707	0,58	4 087	34,9
AVANCES AUX CULTURES	15 795	0,80	11 707	0,58	4 087	34,9
Produits intermédiaires et finis	585 220	29,5	467 624	23,3	117 595	25,1
STOCK AOP PIC ST LOUP ROUGE BÂ	321 473	16,2	186 545	9,32	134 928	72,3
STOCK VIN DE FRANCE - BLANC BÂ	79 937	4,04	47 510	2,37	32 427	68,2
STOCK AOP PIC ST LOUP ROUGE MÂ	10 996	0,56	4 096	0,20	6 900	68,4
STOCK IGP ST GUILHEM ROUGE BÂ°	10 954	0,55	19 521	0,98	(8 567)	43,8
STOCK VRAC	860	8,18	209 953	10,4	(48 093)	22,9



Détail de l'Actif

	01/01/2023 31/12/2023	12 mois	01/01/2022 31/12/2022	12 mois	Variations	%
Avances & acomptes versés sur commandes			2 646 0,13		(2 646)	00,0
FOURNISSEURS ACOMPTE			2 646 0,13		(2 646)	00,0
Créances clients et comptes rattachés	37 744	1,91	60 296	3,01	(22 552)	37,4
Collectif clients débiteurs	22 532	1,14	56 077	2,80	(33 546)	59,8
CLIENTS DOUTEUX	4 219	0,21	4 219	0,21		
CLIENT FACTURE A ETABLIR	10 994	0,56			10 994	
Autres créances	16 211	0,82	49 648	2,48	(33 437)	67,3
Collectif fournisseurs débiteurs	115	0,01	332	0,02	(217)	65,3
DEMANDE REMB CREDIT TVA			14 604	0,73	(14 604)	00,0
TVA/IMMOBILIS.DEDUCTIBLE	218	0,01	15 837	0,79	(15 619)	98,6
TVA S/ ABS	1 806	0,09	5 607	0,28	(3 801)	67,7
CREDIT DE TVA A REPORTE	764	0,04			764	
TVA SUR FNP	13 308	0,67	13 267	0,66	41	0,31
Disponibilités	52 662	2,66	27 579	1,38	25 083	90,9
BANQUE DUPUY DE PARSEVAL	26 771	1,35	1 295	0,06	25 476	N/S
BANQUE CREDIT AGRICOLE	25 891	1,31	26 283	1,31	(393)	-1,49
Charges constatées d'avance	4 744	0,24	3 569	0,18	1 175	32,9
CHARGES CONSTATEES D'AVAN	4 744	0,24	3 569	0,18	1 175	32,9
TOTAL DU BILAN ACTIF	1 979 352	0,0	2 001 337	0,0	(21 985)	-1,10



Détail du Passif

	01/01/2023 31/12/2023	12 mois	01/01/2022 31/12/2022	12 mois	Variations	%
TOTAL I - Capitaux propres	(97 339)	-4,9	24 422	1,22	(121 761)	98,5
Capital Social ou individuel	326 700	16,5	326 700	16,3		
CAPITAL	326 700	16,5	326 700	16,3		
Report à nouveau	(302 278)	15,2	(136 583)	-6,8	(165 695)	21,3
REPORT A NOUVEAU DEBITEUR	(302 278)	15,2	(136 583)	-6,8	(165 695)	21,3
Résultat de l'exercice	(121 761)	-6,1	(165 695)	-8,2	43 934	26,5
TOTAL II - Autres fonds propres						
TOTAL III - Total des Provisions						
TOTAL IV - Total des dettes	2 076 691	4,9	1 976 914	98,7	99 776	5,05
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	584 597	29,5	650 685	32,5	(66 088)	10,1
PRET DUPUY DE PARSEVAL 850KE	510 684	25,8	556 408	27,8	(45 724)	-8,22
PRET NÂ°4740694 DE 83 000â'¬	54 256	2,74	70 721	3,53	(16 465)	23,2
PRET NÂ°4936284 de 14 280â'¬	9 843	0,50	12 654	0,63	(2 811)	22,2
INTERETS COURUS SUR EMPRUNT			985	0,05	(985)	00,0
INTERETS COURUS COMPTE COURANT	9 581	0,48	9 581	0,48		
AGIOS BANCAIRES PROVISIONNES	233	0,01	336	0,02	(102)	30,4
Emprunts et dettes financières divers	1 329 575	67,1	1 151 886	57,5	177 689	15,4
C/C GIRARD	46 647	2,36	38 214	1,91	8 433	22,0
JPG DEVELOPPEMENT	1 282 928	64,8	1 113 672	55,6	169 256	15,2
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	93 369	4,72	153 879	7,69	(60 511)	39,3
Collectif fournisseurs créditeurs	13 206	0,67	70 530	3,52	(57 324)	81,2
FOURNISSEURS FACTURES NON PARV	80 163	4,05	83 350	4,16	(3 187)	-3,82
Dettes fiscales et sociales	15 134	0,76	20 464	1,02	(5 330)	26,0
PERSONNEL - REMUNERATIONS DUES			2 005	0,10	(2 005)	00,0
DETTES PROV. CONGES A PAYER	2 499	0,13	1 780	0,09	719	40,3
MSA TESA	1 695	0,09	3 815	0,19	(2 120)	55,5
AUTRES ORGANISMES SOCIAUX	427	0,02			427	
AUTRES ORGANISMES SOCIAUX	3 502	0,18	1 741	0,09	1 761	01,1
ORGANISMES SOCIAUX - CHARGES A	292	0,01			292	
CHARGES SOCIAES A PAYER SALARI	1 062	0,05	755	0,04	307	40,7
PRELEVEMENT A LA SOURCE			37		(37)	00,0
TVA A DECAISSER	503	0,03	560	0,03	(57)	10,1
TVA COLLECTEE 20%			9 128	0,46	(9 128)	00,0
TVA A REGULARISER	3 326	0,17	392	0,02	2 934	48,4
TVA S/ FAE	1 828	0,09			1 828	
CHARGES A PAYER			250	0,01	(250)	00,0
Autres dettes	54 016	2,73			54 016	
Collectif clients créditeurs	4 016	0,20			4 016	
JPG INVEST	50 000	2,53			50 000	
TOTAL DU BILAN PASSIF	1 979 352	0,0	2 001 337	0,0	(21 985)	-1,10



Compte de Résultat ^{1/2}

				31/12/2023	31/12/2022
		France	Exportation	12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises	219 717		219 717	243 980
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)	4 312		4 312	2 005
	Montant net du chiffre d'affaires	224 029		224 029	245 986
	Production stockée			121 683	29 527
	Production immobilisée				
	Subventions d'exploitation			22 763	
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges			4 667	4 348
	Autres produits			135	638
Total des produits d'exploitation (1)			373 277	280 498	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises Variation de stock Achats de matières et autres approvisionnements Variation de stock Autres achats et charges externes Impôts, taxes et versements assimilés Salaires et traitements Charges sociales du personnel Cotisations personnelles de l'exploitant Dotations aux amortissements : - sur immobilisations - charges d'exploitation à répartir Dotations aux dépréciations : - sur immobilisations - sur actif circulant Dotations aux provisions Autres charges				
	Total des charges d'exploitation (2)			474 402	424 716
RESULTAT D'EXPLOITATION			(101 125)	(144 218)	

Compte de Résultat 2 / 2

		31 / 12 / 2023	31 / 12 / 2022
RESULTAT D'EXPLOITATION		(101 125)	(144 218)
Opéra. com m.	Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3) D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3) Autres intérêts et produits assimilés (3) Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des produits financiers		
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilées (4) Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	20 636	23 977
	Total des charges financières	20 636	23 977
RESULTAT FINANCIER		(20 636)	(23 977)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		(121 761)	(168 195)
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		2 500
	Total des produits exceptionnels		2 500
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Total des charges exceptionnelles		
RESULTAT EXCEPTIONNEL			2 500
PARTICIPATION DES SALAIRES IMPOTS SUR LES BENEFICES			
TOTAL DES PRODUITS TOTAL DES CHARGES		373 277 495 038	282 998 448 693
RESULTAT DE L'EXERCICE		(121 761)	(165 695)
(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs (2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs (3) dont produits concernant les entreprises liées (4) dont intérêts concernant les entreprises liées			

Détail du Compte de Résultat

	01/01/2023 31/12/2023	12 mois	01/01/2022 31/12/2022	12 mois	Variations	%
Total des produits d'exploitation	373 277	6,6	280 498	4,0	92 779	33,0
Ventes de marchandises	219 717	98,0	243 980	99,1	(24 263)	-9,94
Ventes de marchandises FRANCE	219 717	98,0	243 980	99,1	(24 263)	-9,94
VENTE AU CAVEAU	37 740	16,8	3 486	1,42	34 255	82,7
VENTES VIN CLIENTS	150 710	67,2	168 883	68,6	(18 173)	10,7
VENTES VINS FRANCE SS TVA	9 230	4,12	25 112	10,2	(15 882)	63,2
VENTES SUMUP	743	0,33	3 550	1,44	(2 807)	79,0
VENTE DE VIN EXPORT	7 721	3,45	27 555	11,2	(19 834)	71,9
VENTES VIN INTRACOMMUNAUTAIRE			14 868	6,04	(14 868)	00,0
VENTES DIVERSES	13 573	6,06	527	0,21	13 046	N/S
Production vendue Biens						
Production vendue Services + Travaux	4 312	1,92	2 005	0,82	2 307	15,0
Production vendue Services FRANCE	4 312	1,92	2 005	0,82	2 307	15,0
PRESTATIONS VINIQUES	173	0,08	82	0,03	91	11,4
VENTE PRESTATIONS DIVERSES	1 858	0,83			1 858	
AUTRES VENTES SANS TVA			123	0,05	(123)	00,0
LOCATION BUREAU	2 240	1,00	1 800	0,73	440	24,4
FRAIS DE PORTS FACTURE	41	0,02			41	
Montant net du chiffre d'affaires	224 029	0,0	245 986	0,0	(21 956)	-8,93
Production stockée	121 683	54,3	29 527	12,0	92 156	12,1
VARIATION AVANCES AUX CULTURES	4 087	1,82	8 482	3,45	(4 394)	51,8
VARIATION STOCKS VINS	117 595	52,4	21 045	8,56	96 550	58,7
Subventions d'exploitation	22 763	10,1			22 763	
SUBVENTION D'EXPLOITATION	22 763	10,1			22 763	
Reprises sur provisions, transferts de charges	4 667	2,08	4 348	1,77	319	7,33
TRANSFERT DE CHARGES	4 667	2,08	4 348	1,77	319	7,33
Autres produits d'exploitation	135	0,06	638	0,26	(502)	78,7
PROD. DIVERS DE GESTION C	135	0,06	638	0,26	(502)	78,7
Total des charges d'exploitation	474 402	1,7	424 716	2,6	49 686	11,7
Achats de matières premières et autres appro.	49 526	22,1	98 988	40,2	(49 462)	49,9
ENGRAIS ET AMENDEMENTS	844	0,38	3 023	1,23	(2 179)	72,0
SEMENCES ET PLANTS	2 428	1,08	177	0,07	2 251	N/S
PRODUITS PHYTO	2 550	1,14	3 494	1,42	(944)	27,0
PRODUITS OENOLOGIQUES	560	0,25	945	0,38	(385)	40,7
ALIMENTATION ANIMALE	600	0,27	95	0,04	505	33,5
MATIERES SECHES	42 544	18,9	91 254	37,1	(48 710)	53,3
Variation de stocks approvisionnements	39 547	17,6	(38 434)	15,6	77 981	02,9
VARIATION STOKS PRODUITS PHYTO	1 380	0,62	1 754	0,71	(373)	21,2
VARIATION FOURNITURES	39 326	17,5	(40 398)	16,4	79 724	97,3
VARIATIONS ENGRAIS	206	0,09	(184)	-0,0	390	12,2
VARIATION GNR	(287)	-0,1	394	0,16	(680)	72,8
VARIATION STOCK PIQUETS	(1 079)	-0,4			(1 079)	

Détail du Compte de Résultat

	01/01/2023 31/12/2023	12 mois	01/01/2022 31/12/2022	12 mois	Variations	%
Autres achats et charges externes	199 920	89,2	214 277	87,1	(14 357)	-6,70
SOUS TRAITANCE STOCKAGE	22 295	9,95	19 190	7,80	3 105	16,1
SOUS TRAITANCE ANALYSE VIN	12 208	5,45	8 028	3,26	4 179	52,0
SOUS TRAITANCE TRAVAUX VIGNES	62 334	27,8	65 296	26,5	(2 962)	-4,54
SOUS TRAITANCE VIGNES			10 472	4,26	(10 472)	00,0
EAU	585	0,26	734	0,30	(149)	20,3
ELECTRICITE GAZ	5 765	2,57	6 654	2,71	(889)	13,3
CARBURANTS ET LUBRIFIANTS	5 099	2,28	3 138	1,28	1 961	62,4
FOURN. ENTRET. ET PETIT E	9 506	4,24	10 440	4,24	(933)	-8,94
HEBERGEMENT MAIL	476	0,21	432	0,18	44	10,1
HEBERGEMENT SERVEUR	2 691	1,20	2 031	0,83	660	32,5
LOCATION OFFICE 365 + ANTISPAM	351	0,16	275	0,11	75	27,3
LOCATION MOBILIERE	256	0,11	368	0,15	(113)	30,6
ENTRETIEN & REPARATION	12 442	5,55	(805)	-0,3	13 247	N/S
ENTRETIEN DU DOMAINE			2 626	1,07	(2 626)	00,0
ENTRETIEN DES VIGNES	1 853	0,83	1 141	0,46	712	62,3
MAINTENANCE	2 870	1,28	3 182	1,29	(313)	-9,83
PRIME D'ASSURANCE	5 784	2,58	6 194	2,52	(410)	-6,62
ASSURANCE VEHICULE-AUTOMOTEUR	2 162	0,97	955	0,39	1 207	26,4
PRIME D'ASSURANCE GRELE	6 451	2,88	5 614	2,28	837	14,9
ASSURANCE PRET	434	0,19	582	0,24	(148)	25,3
DOCUMENTATION			312	0,13	(312)	00,0
COMMISSIONS SUR VENTES	966	0,43	3 352	1,36	(2 386)	71,1
HONORAIRES SECRETARIAT	5 700	2,54	4 640	1,89	1 060	22,8
CONSEILS OENOLOGIQUES	5 000	2,23	5 444	2,21	(444)	-8,16
HONORAIRES COMPTABLES	4 863	2,17	4 416	1,80	447	10,1
HONORAIRES PAIE	94	0,04	424	0,17	(330)	77,9
HONORAIRES JURIDIQUES	743	0,33	773	0,31	(30)	-3,88
AUTRES HONORAIRES	107	0,05	10 332	4,20	(10 225)	98,9
FRAIS D'ACTES ET CONTENTIEUX	5		3		2	61,2
FORMATIONS	1 150	0,51	4 116	1,67	(2 966)	72,0
PUBLICITE	2 250	1,00	1 145	0,47	1 105	96,5
FOIRES & EXPOSITIONS SALONS	6 671	2,98	5 880	2,39	791	13,4
CADEAUX CLIENTELE	1 056	0,47	98	0,04	958	74,8
PORTS SUR ACHATS	30	0,01	1 042	0,42	(1 012)	97,1
FRAIS DE TRANSPORT SUR VENTES	717	0,32	756	0,31	(38)	-5,08
INDEMNITES KILOMETRIQUES			4 586	1,86	(4 586)	00,0
FRAIS DE DEPLACEMENT	4 469	1,99	10 308	4,19	(5 839)	56,6
RECEPTIONS	2 584	1,15	4 341	1,76	(1 757)	40,4
FRAIS POSTAUX & TELECOM	1 197	0,53	933	0,38	263	28,2
FRAIS BANCAIRES	1 974	0,88	1 924	0,78	50	2,58
FRAIS SUMUP	2		133	0,05	(131)	98,2
LOYER TPE	259	0,12	259	0,11		
COTISATIONS	6 523	2,91	2 511	1,02	4 011	59,7
Impôts, taxes et versements assimilés	7 642	3,41	7 584	3,08	58	0,76
TAXE D'APPRENTISSAGE	311	0,14	214	0,09	97	45,3
PARTICIPATION DES EMPLOYEURS A	252	0,11	173	0,07	79	45,3
TAXE FONCIERE	779	0,35	905	0,37	(126)	13,9
TAXES DOUANIERES	1 526	0,68	1 636	0,67	(110)	-6,72
AUTRES IMPOTS	3 774	1,68	3 249	1,32	525	16,1
TAXES DIVERSES	1 000	0,45	1 407	0,57	(407)	28,9
Salaires et traitements	55 223	24,6	32 949	13,3	22 274	67,6
SALAIRES, APPOINTEMENTS	53 800	24,0	31 474	12,7	22 326	70,9
CONGES PAYES	719	0,32	680	0,28	38	5,61
INDEMNITES ET AVANTAGES DIVERS	704	0,31	795	0,32	(90)	11,3
Charges sociales du personnel	17 883	7,98	13 808	5,61	4 076	29,5
COTISATIONS A LA MSA	12 153	5,42	9 291	3,78	2 862	30,8
COTISATIONS PREVOYANCE / MUTUELLES	514	0,68	1 176	0,48	338	28,7



Détail du Compte de Résultat

	01/01/2023 31/12/2023	12 mois	01/01/2022 31/12/2022	12 mois	Variations	%
COTISATIONS AUX CAISSES DE RET	3 527	1,57	2 839	1,15	688	24,2
COTISATIONS AUTRES ORGANISMES	156	0,07	94	0,04	62	65,2
PROVISIONS CONGES PAYES	307	0,14	276	0,11	32	11,5
MEDECINE DU TRAVAIL, PHARMACIE	226	0,10	132	0,05	94	70,9
Dotation aux amortissements sur immobilisations	104 055	46,4	95 057	38,6	8 998	9,47
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	104 055	46,4	95 057	38,6	8 998	9,47
Autres charges de gestion courante	606	0,27	489	0,20	117	23,9
REDEVANCE POLLUTION	147	0,07	162	0,07	(14)	-8,88
CHARGES DIVERSES DE GESTI	459	0,20	327	0,13	131	40,1
Résultat d'exploitation	(101 125)	45,1	(144 218)	58,6	43 092	29,8
Total des produits financiers						
Total des charges financières	20 636	9,21	23 977	9,75	(3 341)	13,9
Intérêts et charges assimilées	20 636	9,21	23 977	9,75	(3 341)	13,9
INTERETS DES EMPRUNTS	10 679	4,77	12 535	5,10	(1 856)	14,8
INTERETS COMPTE COURANT	9 956	4,44	11 441	4,65	(1 485)	12,9
Résultat financier	(20 636)	-9,2	(23 977)	-9,7	3 341	13,9
Résultat courant avant impôts	(121 761)	54,3	(168 195)	68,3	46 434	27,6
Total des produits exceptionnels			2 500	1,02	(2 500)	00,0
Produits exceptionnels sur opérations en capital			2 500	1,02	(2 500)	00,0
PRIX DE VENTE DES IMMOBILISATIONS			2 500	1,02	(2 500)	00,0
Total des charges exceptionnelles						
Résultat exceptionnel			2 500	1,02	(2 500)	00,0
Résultat de l'exercice	(121 761)	54,3	(165 695)	67,3	43 934	26,5

Soldes Intermédiaires de Gestion

	01/01/2023 31/12/2023	12 mois	01/01/2022 31/12/2022	12 mois	Ecart s	%
CHIFFRE D'AFFAIRES	224 029	100,0	245 986	100,0	(21 956)	-8,93
Ventes de marchandises	219 717	98,08	243 980	99,18	(24 263)	-9,94
- Achats de marchandises						
- Variation stocks de marchandises						
MARGE COMMERCIALE (a)	219 717	100,0	243 980	100,0	(24 263)	-9,94
Production vendue	4 312	1,92	2 005	0,82	2 307	115,0
+ Variation production stockée	121 683	54,32	29 527	12,00	92 156	312,1
+ Production immobilisée						
PRODUCTION DE L'EXERCICE	125 995	56,24	31 532	12,82	94 463	299,5
- Achats stockés approvisionnement	49 526	39,31	98 988	313,9	(49 462)	-49,9
- Variation des stocks et approvisionnement	39 547	31,39	(38 434)	121,8	77 981	202,9
- Achats de sous-traitance directe	96 837	76,86	102 986	326,6	(6 150)	-5,97
MARGE BRUTE PRODUCTION (b)	(59 915)	-47,5	(132 008)	418,6	72 093	-54,6
MARGES (Commerciale + Production)	159 803	71,33	111 973	45,52	47 830	42,72
- Achats non stockés (c)	20 956	9,35	20 966	8,52	(10)	-0,05
- Autres charges externes (c)	82 128	36,66	90 325	36,72	(8 197)	-9,07
CONSOMMATION DE L'EXERCICE EN PROVENANCE DES TIERS	288 993	129,0	274 831	111,7	14 163	5,15
VALEUR AJOUTÉE PRODUITE (a+b-c)	56 719	25,32	682	0,28	56 037	N/S
+ Subventions d'exploitation	22 763	10,16			22 763	
- Impôts, taxes sur rémunérations	563	0,25	387	0,16	176	45,34
- Autres impôts et taxes	7 079	3,16	7 197	2,93	(118)	-1,63
- Salaires et traitements	55 223	24,65	32 949	13,39	22 274	67,60
- Charges sociales	17 883	7,98	13 808	5,61	4 076	29,52
EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION	(1 266)	-0,57	(53 658)	-21,8	52 392	97,64
+ Reprises sur amortissements et provisions						
+ Autres produits d'exploitation	135	0,06	638	0,26	(502)	-78,7
+ Transfert de charges d'exploitation	4 667	2,08	4 348	1,77	319	7,33
- Dotations aux amort.,dépréciations et provisions	104 055	46,45	95 057	38,64	8 998	9,47
- Autres charges de gestion courante	606	0,27	489	0,20	117	23,95
RÉSULTAT EXPLOITATION	(101 125)	-45,1	(144 218)	-58,6	43 092	29,88
Bénéfice-perte sur opérations en commun						
+ Produits financiers						
- Charges financières	20 636	9,21	23 977	9,75	(3 341)	-13,9
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	(121 761)	-54,3	(168 195)	-68,3	46 434	27,61
Produits exceptionnels			2 500	1,02	(2 500)	100,0
- Charges exceptionnelles						
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL			2 500	1,02	(2 500)	100,0
- Participation des salariés						
- Impôts sur les bénéfices						
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	(121 761)	-54,3	(165 695)	-67,3	43 934	26,51



Détail des Soldes Intermédiaires

	01/01/2023 31/12/2023	12 mois	01/01/2022 31/12/2022	12 mois	Variations	%
Montant net du chiffre d'affaires	224 029	0,0	245 986	0,0	(21 956)	-8,93
Ventes de marchandises	219 717	98,0	243 980	99,1	(24 263)	-9,94
VENTE AU CAVEAU	37 740	16,8	3 486	1,42	34 255	82,7
VENTES VIN CLIENTS	150 710	67,2	168 883	68,6	(18 173)	10,7
VENTES VINS FRANCE SS TVA	9 230	4,12	25 112	10,2	(15 882)	63,2
VENTES SUMUP	743	0,33	3 550	1,44	(2 807)	79,0
VENTE DE VIN EXPORT	7 721	3,45	27 555	11,2	(19 834)	71,9
VENTES VIN INTRACOMMUNAUTAIRE			14 868	6,04	(14 868)	00,0
VENTES DIVERSES	13 573	6,06	527	0,21	13 046	N/S
Marge commerciale	219 717	0,0	243 980	0,0	(24 263)	-9,94
Production vendue Services	4 312	1,92	2 005	0,82	2 307	15,0
PRESTATIONS VINIQUES	173	0,08	82	0,03	91	11,4
VENTE PRESTATIONS DIVERSES	1 858	0,83			1 858	
AUTRES VENTES SANS TVA			123	0,05	(123)	00,0
LOCATION BUREAU	2 240	1,00	1 800	0,73	440	24,4
FRAIS DE PORTS FACTURE	41	0,02			41	
Production stockée	121 683	54,3	29 527	12,0	92 156	12,1
VARIATION AVANCES AUX CULTURES	4 087	1,82	8 482	3,45	(4 394)	51,8
VARIATION STOCKS VINS	117 595	52,4	21 045	8,56	96 550	58,7
Production de l'exercice	125 995	56,2	31 532	12,8	94 463	99,5
Achats stockés approvisionnement	49 526	22,1	98 988	40,2	(49 462)	49,9
ENGRAIS ET AMENDEMENTS	844	0,38	3 023	1,23	(2 179)	72,0
SEMENCES ET PLANTS	2 428	1,08	177	0,07	2 251	N/S
PRODUITS PHYTO	2 550	1,14	3 494	1,42	(944)	27,0
PRODUITS OENOLOGIQUES	560	0,25	945	0,38	(385)	40,7
ALIMENTATION ANIMALE	600	0,27	95	0,04	505	33,5
MATIERES SECHES	42 544	18,9	91 254	37,1	(48 710)	53,3
Variation de stocks approvisionnements	39 547	17,6	(38 434)	15,6	77 981	02,9
VARIATION STOKS PRODUITS PHYTO	1 380	0,62	1 754	0,71	(373)	21,2
VARIATION FOURNITURES	39 326	17,5	(40 398)	16,4	79 724	97,3
VARIATIONS ENGRAIS	206	0,09	(184)	-0,0	390	12,2
VARIATION GNR	(287)	-0,1	394	0,16	(680)	72,8
VARIATION STOCK PIQUETS	(1 079)	-0,4			(1 079)	
Achats de sous-traitance	96 837	43,2	102 986	41,8	(6 150)	-5,97
SOUS TRAITANCE STOCKAGE	22 295	9,95	19 190	7,80	3 105	16,1
SOUS TRAITANCE ANALYSE VIN	12 208	5,45	8 028	3,26	4 179	52,0
SOUS TRAITANCE TRAVAUX VIGNES	62 334	27,8	65 296	26,5	(2 962)	-4,54
SOUS TRAITANCE VIGNES			10 472	4,26	(10 472)	00,0
Marge brute de production	(59 915)	26,7	(132 008)	53,6	72 093	54,6
Production de l'exercice + Marge commerciale	345 712	4,3	275 513	2,0	70 199	25,4
Achats non stockés matières et fournitures	20 956	9,35	20 966	8,52	(10)	-0,05
EAU	585	0,26	734	0,30	(149)	20,3
ELECTRICITE GAZ	5 765	2,57	6 654	2,71	(889)	13,3
CARBURANTS ET LUBRIFIANTS	5 099	2,28	3 138	1,28	1 961	62,4
FOURN. ENTRET. ET PETIT E	9 506	4,24	10 440	4,24	(933)	-8,94

Détail des Soldes Intermédiaires

	01/01/2023 31/12/2023	12 mois	01/01/2022 31/12/2022	12 mois	Variations	%
Autres charges externes	82 128	36,6	90 325	36,7	(8 197)	-9,07
HEBERGEMENT MAIL	476	0,21	432	0,18	44	10,1
HEBERGEMENT SERVEUR	2 691	1,20	2 031	0,83	660	32,5
LOCATION OFFICE 365 + ANTISPAM	351	0,16	275	0,11	75	27,3
LOCATION MOBILIERE	256	0,11	368	0,15	(113)	30,6
ENTRETIEN & REPARATION	12 442	5,55	(805)	-0,3	13 247	N/S
ENTRETIEN DU DOMAINE			2 626	1,07	(2 626)	00,0
ENTRETIEN DES VIGNES	1 853	0,83	1 141	0,46	712	62,3
MAINTENANCE	2 870	1,28	3 182	1,29	(313)	-9,83
PRIME D'ASSURANCE	5 784	2,58	6 194	2,52	(410)	-6,62
ASSURANCE VEHICULE-AUTOMOTEUR	2 162	0,97	955	0,39	1 207	26,4
PRIME D'ASSURANCE GRELE	6 451	2,88	5 614	2,28	837	14,9
ASSURANCE PRET	434	0,19	582	0,24	(148)	25,3
DOCUMENTATION			312	0,13	(312)	00,0
COMMISSIONS SUR VENTES	966	0,43	3 352	1,36	(2 386)	71,1
HONORAIRES SECRETARIAT	5 700	2,54	4 640	1,89	1 060	22,8
CONSEILS OENOLOGIQUES	5 000	2,23	5 444	2,21	(444)	-8,16
HONORAIRES COMPTABLES	4 863	2,17	4 416	1,80	447	10,1
HONORAIRES PAIE	94	0,04	424	0,17	(330)	77,9
HONORAIRES JURIDIQUES	743	0,33	773	0,31	(30)	-3,88
AUTRES HONORAIRES	107	0,05	10 332	4,20	(10 225)	98,9
FRAIS D'ACTES ET CONTENTIEUX	5		3		2	61,2
FORMATIONS	1 150	0,51	4 116	1,67	(2 966)	72,0
PUBLICITE	2 250	1,00	1 145	0,47	1 105	96,5
FOIRES & EXPOSITIONS SALONS	6 671	2,98	5 880	2,39	791	13,4
CADEAUX CLIENTELE	1 056	0,47	98	0,04	958	74,8
PORTS SUR ACHATS	30	0,01	1 042	0,42	(1 012)	97,1
FRAIS DE TRANSPORT SUR VENTES	717	0,32	756	0,31	(38)	-5,08
INDEMNITES KILOMETRIQUES			4 586	1,86	(4 586)	00,0
FRAIS DE DEPLACEMENT	4 469	1,99	10 308	4,19	(5 839)	56,6
RECEPTIONS	2 584	1,15	4 341	1,76	(1 757)	40,4
FRAIS POSTAUX & TELECOM	1 197	0,53	933	0,38	263	28,2
FRAIS BANCAIRES	1 974	0,88	1 924	0,78	50	2,58
FRAIS SUMUP	2		133	0,05	(131)	98,2
LOYER TPE	259	0,12	259	0,11		
COTISATIONS	6 523	2,91	2 511	1,02	4 011	59,7
Valeur ajoutée produite	56 719	25,3	682	0,28	56 037	N/S
Subventions d'exploitation	22 763	10,1			22 763	
SUBVENTION D'EXPLOITATION	22 763	10,1			22 763	
Impôts, taxes & versements assimilés sur rémunérations	563	0,25	387	0,16	176	45,3
TAXE D'APPRENTISSAGE	311	0,14	214	0,09	97	45,3
PARTICIPATION DES EMPLOYEURS A	252	0,11	173	0,07	79	45,3
Impôts, taxes & versements assimilés autres	7 079	3,16	7 197	2,93	(118)	-1,63
TAXE FONCIERE	779	0,35	905	0,37	(126)	13,9
TAXES DOUANIERES	1 526	0,68	1 636	0,67	(110)	-6,72
AUTRES IMPOTS	3 774	1,68	3 249	1,32	525	16,1
TAXES DIVERSES	1 000	0,45	1 407	0,57	(407)	28,9
Salaires et traitements	55 223	24,6	32 949	13,3	22 274	67,6
SALAIRES, APPOINTEMENTS	53 800	24,0	31 474	12,7	22 326	70,9
CONGES PAYES	719	0,32	680	0,28	38	5,61
INDEMNITES ET AVANTAGES DIVERS	704	0,31	795	0,32	(90)	11,3
Charges sociales	17 883	7,98	13 808	5,61	4 076	29,5
COTISATIONS A LA MSA	12 153	5,42	9 291	3,78	2 862	30,8



Détail des Soldes Intermédiaires

	01/01/2023 31/12/2023	12 mois	01/01/2022 31/12/2022	12 mois	Variations	%
COTISATIONS PREVOYANCE / MUTUELLES	1 514	0,68	1 176	0,48	338	28,7
COTISATIONS AUX CAISSES DE RET	3 527	1,57	2 839	1,15	688	24,2
COTISATIONS AUTRES ORGANISMES	156	0,07	94	0,04	62	65,2
PROVISIONS CONGES PAYES	307	0,14	276	0,11	32	11,5
MEDECINE DU TRAVAIL, PHARMACIE	226	0,10	132	0,05	94	70,9
Excédent brut d'exploitation	(1 266)	-0,5	(53 658)	21,8	52 392	97,6
Autres produits d'exploitation	135	0,06	638	0,26	(502)	78,7
PROD. DIVERS DE GESTION C	135	0,06	638	0,26	(502)	78,7
Transfert de charges	4 667	2,08	4 348	1,77	319	7,33
TRANSFERT DE CHARGES	4 667	2,08	4 348	1,77	319	7,33
Dotations aux amortissements et provisions	104 055	46,4	95 057	38,6	8 998	9,47
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	104 055	46,4	95 057	38,6	8 998	9,47
Autres charges de gestion courante	606	0,27	489	0,20	117	23,9
REDEVANCE POLLUTION	147	0,07	162	0,07	(14)	-8,88
CHARGES DIVERSES DE GESTI	459	0,20	327	0,13	131	40,1
Résultat d'exploitation	(101 125)	45,1	(144 218)	58,6	43 092	29,8
Charges financières	20 636	9,21	23 977	9,75	(3 341)	13,9
INTERETS DES EMPRUNTS	10 679	4,77	12 535	5,10	(1 856)	14,8
INTERETS COMPTE COURANT	9 956	4,44	11 441	4,65	(1 485)	12,9
Résultat courant avant impôts	(121 761)	54,3	(168 195)	68,3	46 434	27,6
Produits exceptionnels			2 500	1,02	(2 500)	00,0
PRIX DE VENTE DES IMMOS C			2 500	1,02	(2 500)	00,0
Résultat exceptionnel			2 500	1,02	(2 500)	00,0
Résultat de l'exercice	(121 761)	54,3	(165 695)	67,3	43 934	26,5

SARL JPG DEVELOPPEMENT

11 rue du Pic Saint Loup

34270 CAZEVIELLE

COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/04/2023 au 31/03/2024

SIRET : 49937273800025

ACTIVITE : Holding



SARL JPG DEVELOPPEMENT

11 rue du Pic Saint Loup

34270 CAZEVIELLE

COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/04/2023 au 31/03/2024

<i>Attestation</i>	1
----- B I L A N -----	2
<i>Bilan Actif</i>	3
<i>Détail de l'Actif</i>	4
<i>Bilan Passif</i>	5
<i>Détail du Passif</i>	6
----- R E S U L T A T -----	7
<i>Compte de résultat</i>	8
<i>Détail du Compte de Résultat</i>	9
----- ETATS DE GESTION -----	11
<i>Chiffres clés de l'entreprise</i>	12
<i>Soldes Intermédiaires de Gestion</i>	13
----- A N N E X E -----	14
<i>Règles et méthodes comptables</i>	15
<i>Charges à payer</i>	17
<i>Créances et dettes</i>	18
<i>Charges et Produits constatés d'avance</i>	19
----- ETATS FISCAUX -----	20
<i>BIC - Déclaration 2065 - Impot sur les Sociétés</i>	21
<i>BIC - Déclaration 2065 Bis- Impot sur les Sociétés</i>	22
<i>BIC - Déclaration 2065 BisSuite - Impôt sur les Sociétés</i>	23
<i>BIC-RN 2050 - Bilan Actif</i>	24
<i>BIC-RN 2051 - Bilan Passif</i>	25
<i>BIC-RN 2052 - Compte de résultat</i>	26
<i>BIC-RN 2053 - Compte de résultat suite</i>	27
<i>BIC-RN 2054 - Immobilisations</i>	28
<i>BIC-RN 2054 bis - Ecart de réévaluation</i>	29
<i>BIC-RN 2055 - Amortissements</i>	30
<i>BIC-RN 2056 - Provisions</i>	31
<i>BIC-RN 2057 - Créances et Dettes</i>	32
<i>BIC-RN 2058A - Résultat fiscal</i>	33
<i>BIC-RN 2058B - Suivi des déficits</i>	34
<i>BIC-RN 2058C - Renseignements divers</i>	35
<i>BIC-RN 2059A - Plus et Moins-values</i>	36
<i>BIC-RN 2059B - Affectation des plus-values</i>	37
<i>BIC-RN 2059C - Suivi des moins-values</i>	38
<i>BIC-RN 2059D - Affectation plus-values LT</i>	39

SARL JPG DEVELOPPEMENT

11 rue du Pic Saint Loup

34270 CAZEVIELLE

COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/04/2023 au 31/03/2024

<i>BIC-RN 2059E - Valeur ajoutée</i>	<i>40</i>
<i>BIC-RN 2059F - Composition du capital social /1</i>	<i>41</i>
<i>BIC-RN 2059G - Filiales et participations /1</i>	<i>42</i>

Attestation de présentation des comptes

Etat exprimé en euros

Dans le cadre de la mission de **Présentation des Comptes Annuels** de l'entreprise **SARL JPG DEVELOPPEMENT**, pour l'exercice du **01/04/2023** au **31/03/2024**, et conformément aux termes de ma lettre de mission et à nos accords, j'ai effectué les diligences prévues par les normes définies par l'Ordre des Experts-Comptables.

A la date de mes travaux, qui ne constituent pas un audit, et à l'issue de ceux-ci, je n'ai pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des Comptes Annuels.

Les Comptes Annuels ci-joints se caractérisent par les données suivantes :

Total du bilan : 3 098 473 euros

Chiffre d'affaires : euros

Résultat net comptable : -18 199 euros

Fait à Manguio
Le 28/06/2024

Action Finance Conseils
Jérôme GRIMAL
Expert Comptable

Etats financiers au 31/03/2024

Bilan

Bilan Actif

Etat exprimé en euros

		31/03/2024			31/03/2023
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
ACTIF CIRCULANT	Installations techniques,mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	2 478	2	2 476	
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations	1 178 119		1 178 119	1 178 119
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières				
TOTAL (II)		1 180 597	2	1 180 595	1 178 119
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés				
	Autres créances	1 595 622		1 595 622	1 532 488
COMPTES DE REGULARISATION	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	300 000		300 000	
	DISPONIBILITES	22 256		22 256	444 278
	Charges constatées d'avance				
	TOTAL (III)	1 917 878		1 917 878	1 976 766
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecart de conversion actif (VI)				
	TOTAL ACTIF (I à VI)	3 098 475	2	3 098 473	3 154 885

(1) dont droit au bail
(2) dont immobilisations financières à moins d'un an
(3) dont créances à plus d'un an



Détail de l'Actif

Etat exprimé en euros

	01/04/2023 31/03/2024	12 mois	01/04/2022 31/03/2023	12 mois	Variations	%
Capital souscrit non appelé						
TOTAL II - Actif Immobilisé NET	1 180 594,71	38,10	1 178 119,00	37,34	2 475,71	0,21
Autres immobilisations corporelles	2 475,71	0,08			2 475,71	
21830000 Mat. de bureau & informat.	2 478,00	0,08			2 478,00	
28183000 Amort. Mat. de bureau & info.	(2,29)				(2,29)	
Autres participations	1 178 119,00	38,02	1 178 119,00	37,34		
26182000 Titres participation JPG INVES	200,00	0,01	200,00	0,01		
26184000 Participations ASS MAHB	65 000,00	2,10	65 000,00	2,06		
26186000 Titres Sarl Bertaud Belieu	300,00	0,01	300,00	0,01		
26187000 Titres Clos des Reboussiers	1 112 619,00	35,91	1 112 619,00	35,27		
TOTAL III - Actif Circulant NET	1 917 878,28	61,90	1 976 766,38	62,66	(58 888,10)	-2,98
Autres créances	1 595 622,46	51,50	1 532 488,36	48,58	63 134,10	4,12
44400000 Etat impôts sur les bénéfices			9 501,00	0,30	(9 501,00)	-100,00
45130000 C/C Sarl Bertaud Belieu	305 366,13	9,86	298 359,05	9,46	7 007,08	2,35
45150000 C/C Clos des reboussiers	1 290 256,33	41,64	1 224 628,31	38,82	65 628,02	5,36
Valeurs mobilières de placement	299 999,96	9,68			299 999,96	
50830000 Autres valeurs mobilières	299 999,96	9,68			299 999,96	
Disponibilités	22 255,86	0,72	444 278,02	14,08	(422 022,16)	-94,99
51213000 Banque crédit agricole	22 255,86	0,72	143 153,02	4,54	(120 897,16)	-84,45
51270000 Compte à terme CA			300 000,00	9,51	(300 000,00)	-100,00
51870000 Intérêts courus à recevoir			1 125,00	0,04	(1 125,00)	-100,00
TOTAL DUBILAN ACTIF	3 098 472,99	100,00	3 154 885,38	100,00	(56 412,39)	-1,79

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

31/03/2024

31/03/2023

Capitaux Propres	Capital social ou individuel	609 100	609 100
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	79 500	79 500
	Ecarts de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale	60 910	60 910
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	452 661	452 661
	Report à nouveau	(415 434)	
	Résultat de l'exercice	(18 199)	(415 434)
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	768 537	786 737
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		19 508
	Emprunts et dettes financières divers (3)	2 328 113	2 295 042
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 663	7 060
	Dettes fiscales et sociales	160	145
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		46 394
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total des dettes	2 329 936	2 368 149
	Ecarts de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	3 098 473	3 154 885
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		(18 199,47)	(415 434,47)
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		2 329 936	2 368 149
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			
(3) Dont emprunts participatifs			

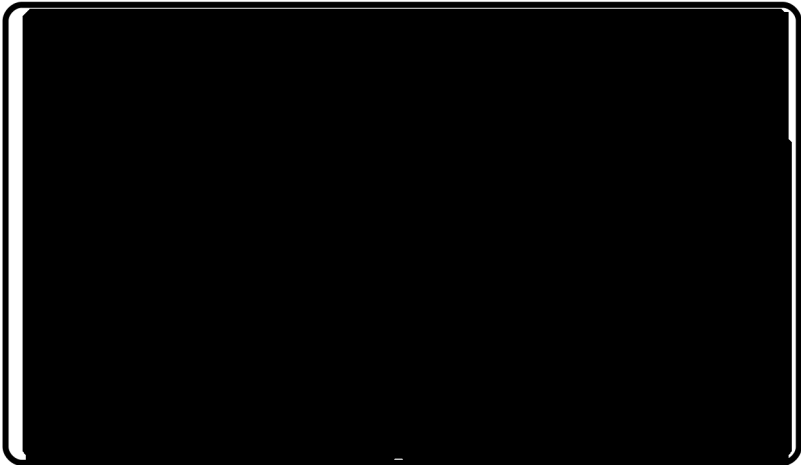


Détail du Passif

Etat exprimé en euros

	01/04/2023 31/03/2024	12 mois	01/04/2022 31/03/2023	12 mois	Variations	%
TOTAL I- Capitaux propres	768 537,14	24,80	786 736,61	24,94	(18 199,47)	-2,31
Capital Social ou individuel	609 100,00	19,66	609 100,00	19,31		
10100000 Capital	609 100,00	19,66	609 100,00	19,31		
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	79 500,00	2,57	79 500,00	2,52		
10410000 Primes d'émission	79 500,00	2,57	79 500,00	2,52		
Réserve légale	60 910,00	1,97	60 910,00	1,93		
10610000 Réserve légale	60 910,00	1,97	60 910,00	1,93		
Autres réserves	452 661,08	14,61	452 661,08	14,35		
10680000 Autres réserves	452 661,08	14,61	452 661,08	14,35		
Report à nouveau	(415 434,47)	-13,41			(415 434,47)	
11900000 Report à nouveau débiteur	(415 434,47)	-13,41			(415 434,47)	
Résultat de l'exercice	(18 199,47)	-0,59	(415 434,47)	-13,17	397 235,00	95,62
TOTAL II - Autres fonds propres						
TOTAL III - Total des Provisions						
TOTAL IV - Total des dettes	2 329 935,85	75,20	2 368 148,77	75,06	(38 212,92)	-1,61
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			19 507,83	0,62	(19 507,83)	-100,00
16411000 Emprunt			19 298,76	0,61	(19 298,76)	-100,00
16884000 Int.courus / emp.ets crédit			209,07	0,01	(209,07)	-100,00
Emprunts et dettes financières divers	2 328 112,65	75,14	2 295 042,40	72,75	33 070,25	1,44
45140000 C/C JPG INVEST	2 317 992,82	74,81	2 295 042,40	72,75	22 950,42	1,00
45500000 C/C Jean-Pierre Girard	10 119,83	0,33			10 119,83	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 663,20	0,05	7 060,04	0,22	(5 396,84)	-76,44
040C Collectif fournisseurs créditeurs	547,20	0,02	4 800,44	0,15	(4 253,24)	-88,60
40810000 Fx fact non parvenues	1 116,00	0,04	2 259,60	0,07	(1 143,60)	-50,61
Dettes fiscales et sociales	160,00	0,01	145,00		15,00	10,34
44860000 Etat charge à payer	160,00	0,01	145,00		15,00	10,34
Autres dettes			46 393,50	1,47	(46 393,50)	-100,00
041C Collectif clients créditeurs			4 706,34	0,15	(4 706,34)	-100,00
46790000 Autres débiteurs créditeurs			41 687,16	1,32	(41 687,16)	-100,00
TOTAL DU BILAN PASSIF	3 098 472,99	100,00	3 154 885,38	100,00	(56 412,39)	-1,79

Etats financiers au 31/03/2024



Compte de Résultat

31/03/2024

31/03/2023

		12 mois	% C.A.	12 mois	% C.A.
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)			6 704	100,00
	Montant net du chiffre d'affaires			6 704	100,00
	Production stockée				
	Production immobilisée				
CHARGES D'EXPLOITATION	Subventions d'exploitation				
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges				
	Autres produits				
	Total des produits d'exploitation			6 704	100,00
	Achats de marchandises				
	Variation de stock				
	Achats de matières et autres approvisionnements				
	Variation de stock				
	Autres achats et charges externes	15 799		67 788	N/S
	Impôts, taxes et versements assimilés	649		612	9,13
PRODUITS FINANCIERS	Salaires et traitements	267		32 298	481,75
	Charges sociales du personnel				
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	2		7 282	108,61
	Autres charges				
	Total des charges d'exploitation	16 717		107 980	N/S
	RESULTAT D'EXPLOITATION	(16 717)		(101 275)	N/S
	Bénéfice attribué ou perte transférée				
	Perte supportée ou bénéfice transféré				
	De participations (3)	13 635		12 680	189,13
CHARGES FINANCIERES	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3)				
	Autres intérêts et produits assimilés (3)	7 875		1 125	16,78
	Reprises sur provisions et dépréciations et transfert de charges				
	Différences positives de change				
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
	Total des produits financiers	21 510		13 805	205,91
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
	Intérêts et charges assimilées (4)	22 992		23 145	345,22
	Différences négatives de change				
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Opéra. comm.	RESULTAT FINANCIER	(1 482)		(9 340)	-139,32
	RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	(18 199)		(110 616)	N/S
Total des produits exceptionnels				35 606	531,08
Total des charges exceptionnelles				340 425	N/S
RESULTAT EXCEPTIONNEL				(304 819)	N/S
PARTICIPATION DES SALARIES					
IMPOTS SUR LES BENEFICES					
TOTAL DES PRODUITS		21 510		56 115	836,99
TOTAL DES CHARGES		39 710		471 550	N/S
RESULTAT DE L'EXERCICE		(18 199)		(415 434)	N/S

Détail du Compte de Résultat

Etat exprimé en euros		01/04/2023 31/03/2024	12 mois	01/04/2022 31/03/2023	12 mois	Variations	%
Total des produits d'exploitation				6 704,45	100,00	(6 704,45)	-100,00
Ventes de marchandises							
Production vendue Biens							
Production vendue Services + Travaux				6 704,45	100,00	(6 704,45)	-100,00
Production vendue Services FRANCE				6 704,45	100,00	(6 704,45)	-100,00
70800000	Produits des activités annexes			6 704,45	100,00	(6 704,45)	-100,00
Montant net du chiffre d'affaires				6 704,45	100,00	(6 704,45)	-100,00
Total des charges d'exploitation		16 717,34		107 979,73	N/S	(91 262,39)	-84,52
Autres achats et charges externes		15 799,05		67 787,66	N/S	(51 988,61)	-76,69
60630000	Four. entret. et petit mat.	1 169,74				1 169,74	
60640000	Four. administratives	48,00		40,00	0,60	8,00	20,00
61320000	Locations	2 880,00		2 880,00	42,96		
61354000	Location copieur ricoh Grenke			1 278,00	19,06	(1 278,00)	-100,00
61356000	Location locam			2 245,00	33,49	(2 245,00)	-100,00
61357000	Location Machine . affranchir			21,73	0,32	(21,73)	-100,00
61561000	Maintenance informatique			3 228,31	48,15	(3 228,31)	-100,00
61630000	Assur. Responsabilité Dirig.			1 391,00	20,75	(1 391,00)	-100,00
62261000	Honoraires comptables	4 853,40		8 763,20	130,71	(3 909,80)	-44,62
62264000	Honoraires avocat juridique	894,00		1 606,00	23,95	(712,00)	-44,33
62270000	Frais d'actes et de content.			7 586,43	113,16	(7 586,43)	-100,00
62280000	Honoraires divers	3 600,00		30 280,00	451,64	(26 680,00)	-88,11
62340000	Cadeaux clients			3 600,00	53,70	(3 600,00)	-100,00
62510000	Frais de déplac. J-P. G	962,05		720,44	10,75	241,61	33,54
62511000	Missions/restaurant/JP G	64,00				64,00	
62570000	Réceptions	343,00		284,16	4,24	58,84	20,71
62600000	Frais postaux et télécom.			603,60	9,00	(603,60)	-100,00
62720000	Services bancaires SG			1 495,32	22,30	(1 495,32)	-100,00
62730000	Services bancaires CA	984,86		1 764,47	26,32	(779,61)	-44,18
Impôts, taxes et versements assimilés		649,00		612,00	9,13	37,00	6,05
63511000	Taxe professionnelle	649,00		612,00	9,13	37,00	6,05
Salaires et traitements		267,00		32 298,37	481,75	(32 031,37)	-99,17
64400000	Rémunérations gérant			6 000,00	89,49	(6 000,00)	-100,00
64420000	RSI - UTIMH	267,00		19 772,48	294,92	(19 505,48)	-98,65
64431000	La Mondiale			6 525,89	97,34	(6 525,89)	-100,00
Dotation aux amortissements sur immobilisations		2,29				2,29	
68112000	Dot/amort. immob. corporelles	2,29				2,29	
Autres charges de gestion courante				7 281,70	108,61	(7 281,70)	-100,00
65800000	Charges de gestion courante			7 281,70	108,61	(7 281,70)	-100,00
Résultat d'exploitation		(16 717,34)		(101 275,28)	N/S	84 557,94	83,49
Total des produits financiers		21 510,10		13 805,02	205,91	7 705,08	55,81
Produits financiers de participations		13 635,10		12 680,02	189,13	955,08	7,53
76170000	Rev. des créanc. sur partic.	13 635,10		12 680,02	189,13	955,08	7,53

Détail du Compte de Résultat

Etat exprimé en euros

	01/04/2023 31/03/2024	12 mois	01/04/2022 31/03/2023	12 mois	Variations	%
Autres intérêts et produits assimilés	7 875,00		1 125,00	16,78	6 750,00	600,00
76800000 Autres produits financiers	7 875,00		1 125,00	16,78	6 750,00	600,00
Total des charges financières	22 992,23		23 145,35	345,22	(153,12)	-0,66
Intérêts et charges assimilées	22 992,23		23 145,35	345,22	(153,12)	-0,66
66110000 Intérêts emprunt	41,81		292,16	4,36	(250,35)	-85,69
66111700 Charges d'int. participations	22 950,42		22 853,19	340,87	97,23	0,43
Résultat financier	(1 482,13)		(9 340,33)	-139,3	7 858,20	84,13
Résultat courant avant impôts	(18 199,47)		(110 615,61)	N/S	92 416,14	83,55
Total des produits exceptionnels			35 606,00	531,08	(35 606,00)	-100,00
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			35 606,00	531,08	(35 606,00)	-100,00
77220000 Produits exceptionnels			35 606,00	531,08	(35 606,00)	-100,00
Total des charges exceptionnelles			340 424,86	N/S	(340 424,86)	-100,00
Charges exceptionnelles sur opération en capital			340 424,86	N/S	(340 424,86)	-100,00
67560000 Val.comptables él. actif cédés fin			1 000,00	14,92	(1 000,00)	-100,00
67800000 Pertes exceptionnelles sur titres			41 687,16	621,78	(41 687,16)	-100,00
67880000 Autres charges exceptionnelles			297 737,70	N/S	(297 737,70)	-100,00
Résultat exceptionnel			(304 818,86)	N/S	304 818,86	100,00
Résultat de l'exercice	(18 199,47)		(415 434,47)	N/S	397 235,00	95,62

Etats financiers au 31/03/2024

Etats de Gestion

Chiffres clés de l'entreprise

Etat exprimé en euros

31/03/2024

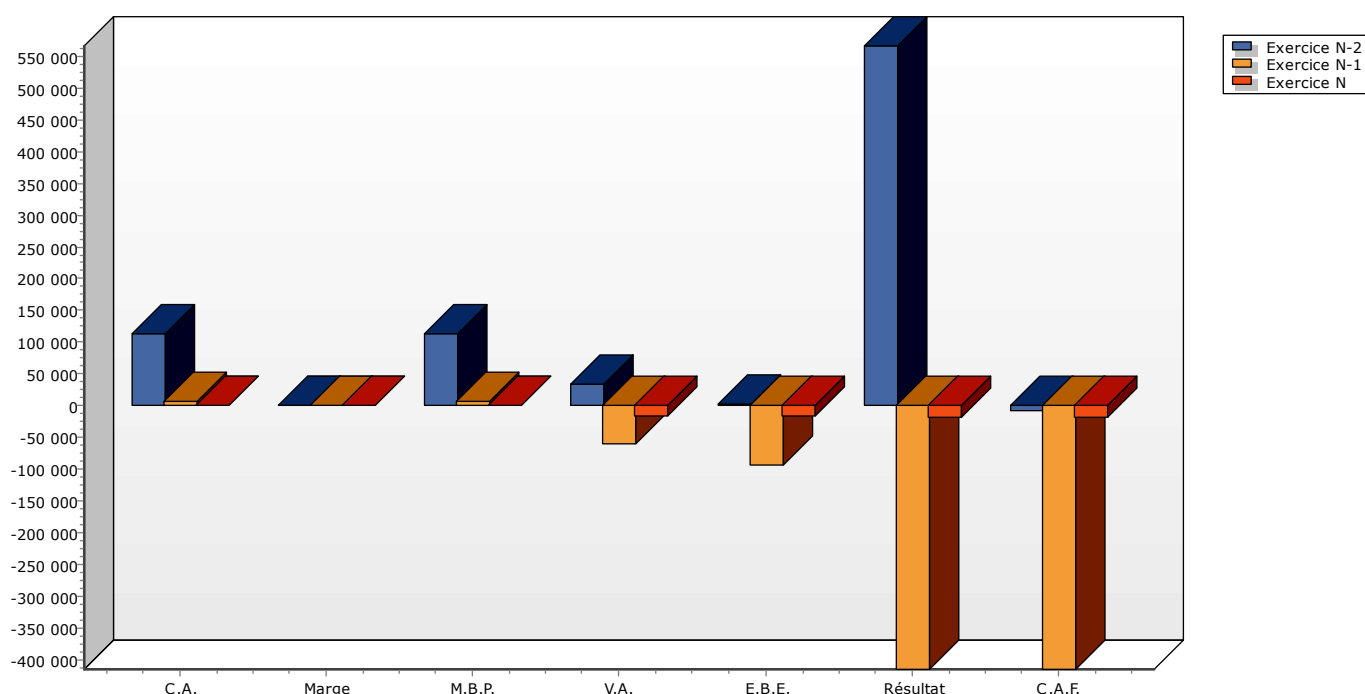
31/03/2023

Variation

N/N-1

31/03/2022

Nombre de mois	12	12			12
Chiffre d'affaires		6 704	(6 704)	-100,0	113 609
Marge commerciale <i>% sur vente de marchandises</i>					
Marge brute de production <i>% sur production</i>		6 704 100,00	(6 704)	-100,0	113 609 100,00
Valeur ajoutée <i>% sur CA</i>	(15 799)	(61 083) -911,08	45 284	-74,14	33 437 29,43
Excédent brut d'exploitation <i>% sur CA</i>	(16 715)	(93 994) N/S	77 279	-82,22	3 048 2,68
Résultat net comptable <i>% sur CA</i>	(18 199)	(415 434) N/S	397 235	-95,62	566 559 498,69
Capacité d'autofinancement	(18 197)	(414 434)	396 237	-95,61	(7 291)
Besoin en fonds de roulement <i>Nombre de jours de CA</i>	1 593 799	1 478 890 79 409,99	114 909	7,77	2 085 809 6 609,44
Rotations (en jours) - Stock marchandises - Stock produits finis - Crédit fournisseurs - Crédit clients	37,90	36,08			52,75 43,75



Soldes Intermédiaires de Gestion

Etat exprimé en euros

	01/04/2023 31/03/2024	12 mois	01/04/2022 31/03/2023	12 mois	Ecart	%
CHIFFRE D'AFFAIRES			6 704	100,00	(6 704)	-100,0
Ventes de marchandises						
- Achats de marchandises						
- Variation stocks de marchandises						
MARGE COMMERCIALE (a)						
Production vendue			6 704	100,00	(6 704)	-100,0
+ Variation production stockée						
+ Production immobilisée						
PRODUCTION DE L'EXERCICE			6 704	100,00	(6 704)	-100,0
- Achats stockés approvisionnement						
- Variation des stocks et approvisionnement						
- Achats de sous-traitance directe						
MARGE BRUTE PRODUCTION (b)			6 704	100,00	(6 704)	-100,0
MARGES (Commerciale + Production)			6 704	100,00	(6 704)	-100,0
- Achats non stockés (c)	1 218		40	0,60	1 178	N/S
- Autres charges externes (c)	14 581		67 748	N/S	(53 166)	-78,48
CONSUMMATION DE L'EXERCICE EN PROVENANCE DES TIERS	15 799		67 788	N/S	(51 989)	-76,69
VALEUR AJOUTÉE PRODUITE (a+b-c)	(15 799)		(61 083)	-911,0	45 284	74,14
+ Subventions d'exploitation						
- Impôts, taxes sur rémunérations						
- Autres impôts et taxes	649		612	9,13	37	6,05
- Salaires et traitements	267		32 298	481,75	(32 031)	-99,17
- Charges sociales						
EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION	(16 715)		(93 994)	N/S	77 279	82,22
+ Reprises sur amortissements et provisions						
+ Autres produits d'exploitation						
+ Transfert de charges d'exploitation						
- Dotations aux amort.,dépréciations et provisions	2		7 282	108,61	2	-100,0
- Autres charges de gestion courante					(7 282)	-100,0
RÉSULTAT EXPLOITATION	(16 717)		(101 275)	N/S	84 558	83,49
Bénéfice-perte sur opérations en commun						
+ Produits financiers	21 510		13 805	205,91	7 705	55,81
- Charges financières	22 992		23 145	345,22	(153)	-0,66
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	(18 199)		(110 616)	N/S	92 416	83,55
Produits exceptionnels			35 606	531,08	(35 606)	-100,0
- Charges exceptionnelles			340 425	N/S	(340 425)	-100,0
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL			(304 819)	N/S	304 819	100,00
- Participation des salariés						
- Impôts sur les bénéfices						
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			(415 434)	N/S	397 235	95,62

Etats financiers au 31/03/2024

ANNEXE

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **3 098 473** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **21 510** euros et un total **charges** de **39 710** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **-18 199** euros.

L'exercice considéré débute le **01/04/2023** et finit le **31/03/2024**.

Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Charges à payer

Etat exprimé en euros

31/03/2024

Total des Charges à payer		1 276
Dettes fournisseurs et comptes rattachés <i>Fx fact non parvenues</i>	<i>1 116</i>	1 116
Dettes fiscales et sociales <i>Etat charge à payer</i>	<i>160</i>	160

Charges et Produits constatés d'avance

Etat exprimé en euros

31/03/2024

Charges

Produits

Charges et Produits d'EXPLOITATION

Charges et Produits FINANCIERS

Charges et Produits EXCEPTIONNELS

TOTAL

Etats financiers au 31/03/2024

ETATS FISCAUX



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

N° 2065-SD

(2024)

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)

Timbre à date du service

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01042023	et clos le	31032024	Régime simplifié d'imposition	☐	Régime réel normal	☒												
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				☐	Si PME innovante			☐	Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage art. 209-O B (entreprises de transport maritime)		☐								
A	IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE																		
Désignation de la société								Adresse du siège social											
SARL JPG DEVELOPPEMENT																			
SIRET								49937273800025											
Adresse du principal établissement								Ancienne adresse en cas de changement											
11 rue du Pic Saint Loup																			
Lieu-dit Le Sauzet																			
34270 CAZEVIELLE																			
RÉGIME FISCAL DES GROUPES																			
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)																			
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante								SIRET											
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :																			
B	ACTIVITÉ																		
Activités exercées				Holding				Si vous avez changé d'activité, cochez la case				☐							
C	RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)																		
1. Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal		0		Bénéfice imposable à 15%				Déficit		16 744							
Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%																			
2. Plus-values		PV à long terme imposables à 15%				PV à long terme imposables à 19%				PV exonérées (art. 238 quindecies)									
Autres PV imposables à 19%				PV à long terme imposables à 0%															
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations																			
Entreprises nouvelles art. 44 sexies		☐		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A		☐		Zones franches urbaines Territoire entrepreneur art 44 octies A		☐		Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies		☐					
Reprise d'entreprise en difficulté art.44 septies		☐		Zones franches d'activité art.44 quaterdecies		☐		Zone de développement prioritaire art. 44 septdecies		☐		Bassins d'emploi à redynamiser, art. 44 duodecies		☐					
Bassins urbains à dynamiser (BUD) art.44 sexdecies		☐		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)				Plus-values exonérées relevant du taux de 15%					Zone de restructuration de la défense art 44 terdecies		☐				
Sociétés d'investissements immobiliers cotées		☐																	
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI												☐							
D	IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)																		
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts																			
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.																			
E	CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)																		
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%																			
F	CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)																		
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %																			
G	ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4																		
1. Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (article 223 quinquies C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre												☐							
2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :																			
3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre												☐							
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :																			
4- Si vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une entité du groupe désignée pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, l'État de résidence et le numéro d'identification fiscale de l'entité du groupe qui souscrit la déclaration pays par pays :																			
H	COMPTABILITÉ INFORMATISÉE																		
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?				OUI		Si oui, indication du logiciel utilisé				COMPTA EXPERT - SAGE									
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable : I						Nom et adresse du conseil :													
ACTION FINANCE CONSEILS						153 boulevard Jean Macé													
						34130 Mauguio													
						Tél : 04.67.91.99.60													
OGA/OMGA						☐		Viseur conventionné		☐		(Cocher la case correspondante)		Identité du déclarant :					
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné :						Date : 08072024						Lieu : CAZEVIELLE							
N° d'agrément :						Qualité et nom du signataire : Gérant													
						Signature :						GIRARD Jean-Pierre							
Examen de conformité fiscale (ECF)						☐		prestataire :											



SARL JPG DEVELOPPEMENT
31032024

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

Désignation de l'entreprise **SARL JPG DEVELOPPEMENT**
et Date de clôture de l'exercice **31032024**

K **DIVERS**

NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

L **CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION**

REMUNERATIONS

Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur les DSN de 2023, montant total des bases brutes fiscales. Ils doivent être majorés, le cas échéant, des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.

Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages

MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES À 0 %, 15% ou 19 %

	Taux de 0 %	Taux de 15 % (art. 219 I a ter et a quater)	Taux de 19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

M **CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONNS (article 222 bis du CGI)**

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice

Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice

Désignation de l'entreprise : SARL JPG DEVELOPPEMENT			Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12			
Adresse de l'entreprise : 11 rue du Pic Saint Loup 34270 CAZEVIELLE			Durée de l'exercice précédent * 12			
Numéro SIRET * 4 9 9 3 7 2 7 3 8 0 0 0 2 5			Néant ☐ *			
			Exercice N, clos le, 31032024			
			N-1 31032023			
			Brut 1			
			Amortissements, provisions 2			
			Net 3			
			Net 4			
Capital souscrit non appelé (I)			AA			
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC		
		Frais de développement *	CX	CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG		
		Fonds commercial (1)	AH	AI		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
		Terrains	AN	AO		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Constructions	AP	AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS		
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	2 478	2 476
		Immobilisations en cours	AV	AW		
		Avances et acomptes	AX	AY		
		Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
		Autres participations	CU	CV	1 178 119	1 178 119
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Créances rattachées à des participations	BB	BC		
		Autres titres immobilisés	BD	BE		
		Prêts	BF	BG		
		Autres immobilisations financières *	BH	BI		
TOTAL (II)		BJ	BK	1 180 597	2	1 180 595
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM		
		En cours de production de biens	BN	BO		
		En cours de production de services	BP	BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
		Marchandises	BT	BU		
	CREANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW		
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	BY		
		Autres créances (3)	BZ	CA	1 595 622	1 595 622
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE	300 000	300 000
Disponibilités		CF	CG	22 256	22 256	444 278
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	CI			
	TOTAL (III)	CJ	CK	1 917 878	1 917 878	1 976 766
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Ecart de conversion actif * (VI)	CN				
	TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	1A	3 098 475	2	3 098 473
Renvois : (1) Dont droit au bail:		(2) Part à moins d'un an au mobilisations financières		(3) Part à plus d'un an : CR		
Clause de réserve de propriété : *		Immobilisations :		Créances :		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise SARL JPG DEVELOPPEMENT			Néant ☐ *			
			Exercice N	Exercice N-1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 609 100)		DA	609 100	609 100	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		DB	79 500	79 500	
	Ecart de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)		DC			
	Réserve légale (3)		DD	60 910	60 910	
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)		DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)		DG	452 661	452 661	
	Report à nouveau		DH	(415 434)		
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI	(18 199)	(415 434)	
	Subventions d'investissement		DJ			
	Provisions réglementées *		DK			
	TOTAL (I)		DL	768 537	786 737	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		DM		
		Avances conditionnées		DN		
TOTAL (II)		DO				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP			
	Provisions pour charges		DQ			
	TOTAL (III)		DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles		DS			
	Autres emprunts obligataires		DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU		19 508	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)		DV	2 328 113	2 295 042	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	1 663	7 060	
	Dettes fiscales et sociales		DY	160	145	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ			
	Autres dettes		EA		46 394	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)		EB			
TOTAL (IV)		EC	2 329 936	2 368 149		
Ecart de conversion passif *		ED				
TOTAL GENERAL (I à V)		EE	3 098 473	3 154 885		
RENVIS	(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2)	Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
			1D			
			1E			
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	2 329 936	2 368 149	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SARL JPG DEVELOPPEMENT										Néant ☐ *	
		Exercice N						Exercice (N-1)			
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total					
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC					
	Production vendue $\left\{ \begin{array}{l} \text{biens}^* \\ \text{services}^* \end{array} \right.$	FD		FE		FF					
		FG		FH		FI		6 704			
		FJ		FK		FL		6 704			
	Chiffres d'affaires nets*										
	Production stockée *					FM					
	Production immobilisée *					FN					
	Subventions d'exploitation					FO					
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FP					
	Autres produits (1) (11)					FQ					
Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR		6 704			
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS					
	Variation de stock (marchandises) *					FT					
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU					
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					FV					
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	15 799	67 788			
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	649	612			
	Salaires et traitements *					FY	267	32 298			
	Charges sociales (10)					FZ					
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations $\left\{ \begin{array}{l} \text{- dotations aux amortissements}^* \\ \text{dont amortissement du fonds de commerce (art. 39, 1-2°, al.3)} \\ \text{- dotations aux provisions} \end{array} \right.$	HS			GA	2				
						GB					
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *				GC					
		Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD					
	Autres charges (12)					GE		7 282			
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	16 717	107 980		
	1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)						GG	(16 717)	(101 275)		
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *	(III)				GH					
	Perte supportée ou bénéfice transféré *	(IV)				GI					
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	13 635	12 680			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK					
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	7 875	1 125			
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM					
	Différences positives de change					GN					
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO					
	Total des produits financiers (V)					GP	21 510	13 805			
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ					
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	22 992	23 145			
	Différences négatives de change					GS					
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT					
Total des charges financières (VI)						GU	22 992	23 145			
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(1 482)	(9 340)			
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - VI)						GW	(18 199)	(110 616)			

Désignation de l'entreprise SARL JPG DEVELOPPEMENT				Néant ☐ *			
				Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA		35 606	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD		35 606	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE			
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF		340 425	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH		340 425	
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI		(304 819)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK			
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	21 510	56 115	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	39 710	471 550	
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)				HN	(18 199)	(415 434)	
RENOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO		
	(2)	Dont	{ produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		HY		
	(3)	Dont	{ - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier		1G		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			HP		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			HQ		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			1H		
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			1J		
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			1K		
	(7)	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			HX		
	(8)	Dont transferts de charges			RC		
	(9)	Dont cotisations personnelles (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5			RD		
	(10)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A1		
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A2		
	(12)	Dont primes et cotisations sociales personnelles facultatives A6 obligatoires A9			A3		
	(13)	dont cotisations facultatives Madelin A7 dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8			A4		
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N		
					Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N			
				Charges antérieures	Produits antérieurs		



* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise **SARL JPG DEVELOPPEMENT**Néant ☐ *

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
						1		Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
								2		3		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I				CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD		KE		KF		
CORPORELLES	Terrains				KG		KH		KI			
	Constructions	Sur sol propre	[Dont Composants	L9		KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	[Dont Composants	M1		KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements * et aménagements des constructions		[Dont Com- posants	M2		KP		KQ		KR	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		[Dont Com- posants	M3		KS		KT		KU	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV		KW		KX		
		Matériel de transport *				KY		KZ		LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB		LC		LD	2 478	
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		LJ			
	Avances et acomptes				LK		LL		LM			
	TOTAL III				LN		LO		LP	2 478		
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T		
Autres participations				8U	1 178 119	8V		8W				
Autres titres immobilisés				1P		1R		1S				
Prêts et autres immobilisations financières				1T		1U		1V				
TOTAL IV				LQ	1 178 119	LR		LS				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)						ØG	1 178 119	ØH		ØJ	2 478	
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence				
				par virement de poste à poste		3		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice				
				1		2		4				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN		CØ		DØ		D7			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	IO		LV		LW		1X		
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ			
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC			
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF			
		Inst. gales, agencts et am. des constructions	IS		MG		MH		MI			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ		MK		ML			
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers	IU		MM		MN		MO			
		Matériel de transport	IV		MP		MQ		MR			
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS		MT	2 478	MU			
	Emballages récupérables et divers *		IX		MV		MW		MX			
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB			
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF			
	TOTAL III		IY		NG		NH	2 478	NI			
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7		ØW		
Autres participations		IØ		ØX		ØY	1 178 119	ØZ				
Autres titres immobilisés		I1		2B		2C		2D				
Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E		2F		2G				
TOTAL IV		I3				NK	1 178 119	2H				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)						I4		ØL	1 180 597	ØM		



Exercice N clos le : 31 03 2024

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SARL JPG DEVELOPPEMENT

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :

a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;

b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne "Provisions réglementées".

CADRE B

DEFICITS REPORTABLES AU 31 DECEMBRE 1976 IMPUTES SUR LA PROVISION SPECIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE AU DEBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHEE AU RESULTAT DE L'EXERCICE -

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE EN FIN D'EXERCICE =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan: de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise :SARL JPG DEVELOPPEMENT

Néant☐*

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais établissement et développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE		PF		PG		PH	
TOTAL I		RK		RM		RN		RO	
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL		QM	2	QN		QO	2
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU		QV	2	QW		QX	2
TOTAL GENERAL (I + II)		ØN		ØP	2	ØQ		ØR	2

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
Autres immob. corporelles	Inst. gales, agenc am divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III	NL			NM			NO
Total général (I + II + III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY	Total général non ventilé (NW - NY)		NZ

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *

	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations			SP	SR

DS

JG

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : **SARL JPG DEVELOPPEMENT**Néant ☒ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS: Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS: Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1) *	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
		9U	9V	9W	9X
		Ø6	Ø7	Ø8	Ø9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles		UE	UF		
		UG	UH		
		UJ	UK		

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SARL JPG DEVELOPPEMENT										Néant ☐ *	
CADRE A		ETAT DES CREANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3		
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières	UT		UV		UW					
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA									
	Autres créances clients	UX									
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dé- préciation antérieure- ment constituée * UO)	Z1									
	Personnel et comptes rattachés	UY									
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ									
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM								
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB								
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP								
	Groupe et associés (2)	VC	1 595 622	1 595 622							
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR									
	Charges constatées d'avance	VS									
	TOTAUX		VT	1 595 622	VU	1 595 622	VV				
RENOIS	(1) Montant - Prêts accordés en cours d'exercice des - Remboursements obtenus en cours d'exercice	VD									
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VE									
		VF									
CADRE B		ETAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG									
	à plus d' 1 an à l'origine	VH									
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	1 663	1 663							
Personnel et comptes rattachés		8C									
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D									
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW									
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	160	160							
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	2 328 113	2 328 113							
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K									
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX		VY	2 329 936	VZ	2 329 936						
RENOIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL	10 120					
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK									



* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

Désignation de l'entreprise : SARL JPG DEVELOPPEMENT										Néant ☐ *		Exercice N, clos le : 31032024	
I. RÉINTEGRATIONS										BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WA	
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)										WB		
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)			WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			WE	XE				
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)			WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)			WG					
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			RA	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)			RB					
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)			WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)			XX	XW				
	Amendes et pénalités			WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *			XZ					
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*										XY		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)										I7		
	Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE			WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI			L7	K7				
	Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme { - imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %										I8	
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *										ZN			
{ - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions										WN			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)										WO			
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*										XR			
Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)										SU	1 455		
Zones d'entreprises* (activité exonérée)										SW	WQ		
Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro										M8			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										Y1			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage										Y3			
TOTAL I										WR			
II. DÉDUCTIONS										PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WS	
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *										WT			
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)										WU			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme { - imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs										WV		
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %										WH		
	Fraction des plus values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *										WP		
	Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation										2A	WW	
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)										XB		
	Deduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer * .										I6		
	Majoration d'amortissement *										WZ		
Mesures d'incitation	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)										K9	XA	
	Société investissement immobilier cotées (art. 208C)										K3	ZX	
	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)										PA	ZY	
	Zone franche urbaine-TF (art. 44 octies)										OV	XD	
	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)										1F	XF	
Zone de revitalisation rurale (art. 44 quinquies)										PC			
Zone de développement prioritaire (art.44 septdecies)										PB			
Entreprises nouvelles 44 sexies										L2			
Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)										L5			
Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)										XS			
Deductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)										X9	XG	
	Dont déduction exceptionnelle simulatrice de conduite										YH		
	Créance dégagee par le report en arrière de déficit										ZI		
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)										YA		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)										YB			
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)										YC			
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)										YD			
Dont déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)										YI			
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)										YL			
Deductions des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										Y2			
III. RÉSULTAT FISCAL										TOTAL II		XH	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : { bénéfice (I moins II)										XI	18 199		
{ déficit (II moins I)											XJ		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*										ZL	16 744		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entrep											XL		
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT rep										XN	0		
avant (ligne XO)											XO		
											16 744		

Désignation de l'entreprise		SARL JPG DEVELOPPEMENT		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			K4	116 697	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)			K4 bis		
Nombre d'opérations sur l'exercice			K4 ter		
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058A)			K5		
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)			K6	116 697	
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A, ligne XO)			YJ	16 744	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)			YK	133 442	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 1er du CGI, dotations de l'exercice			ZT		
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
(à détailler sur feuillet séparé)			Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 2 du CGI *			ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *					
			8X	8Y	
			8Z	9A	
			9B	9C	
Provisions pour dépréciation *					
			9D	9E	
			9F	9G	
			9H	9J	
Charges à payer					
			9K	9L	
			9M	9N	
			9P	9R	
			9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :			YN	YO	
			↓ ligne WI		↓ ligne WU

CONSÉQUENCE DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)				
Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la n° 12.
(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058-A, déposé au titre de l'exercice précédent.



Désignation de l'entreprise : SARL JPG DEVELOPPEMENT										Néant ☐ *		
ORIGINES (1)	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		AFFECTATIONS (1)	Affectations aux réserves	{ - Réserve légale - Autres réserves	ZB					
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	(415 434)		Dividendes		ZD					
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions	ZF						
					Report à nouveau	ZG	(415 434)					
	TOTAL I	ØF	(415 434)		TOTAL II	ZH	(415 434)					
(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)												
RENSEIGNEMENTS DIVERS												
					Exercice N :		Exercice N-1 :					
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail) J7				YQ							
	- Engagements de crédit-bail immobilier				YR							
	- Effets portés à l'escompte et non échus				YS							
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance				YT							
	- Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) J8 2 880)				XQ	2 880	6 425					
	- Personnel extérieur à l'entreprise				YU							
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	9 347	48 236					
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV							
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles) ES)				ST	3 572	13 127					
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				ZJ	15 799	67 788					
	IMPOTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE				YW	649	612				
		- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers) ZS)				9Z						
		Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052				YX	649	612				
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée				YY		386					
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ		2 664					
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires de 2023) *				ØB							
	- Montant de la plus value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				ØS							
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK	1,00	%	1,00			%	
	- Numéro de centre de gestion agréé * XP				- Filiales et participations (Liste au 2059-G Si oui cocher 1 prévu par art.38 II de l'ann.III au CGI) Sinon 0				ZR	1		
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								RG			
- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI								RH				
REGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe. JA		Plus-values à 15%		JK		Plus-values à 0%		JL			
			Plus-values à 19%		JM		Imputations		JC			
	Groupe : résultat d'ensemble. JD		Plus-values à 15%		JN		Plus-values à 0%		JO			
			Plus-values à 19%		JP		Imputations		JF			
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH		N° SIRET de la société mère du groupe		JJ					

(1) Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.

Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration.

Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : SARL JPG DEVELOPPEMENT						Néant ☒ *	
A - DETERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés *		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *		Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤		⑥
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *				
Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19% (1)
⑦				⑧	19%	15% ou 12,80%	
		⑨					⑩
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
CADRE A : plus ou moins value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (9))							
CADRE B : plus ou moins value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (10))							
CADRE C : autres plus-values taxables à 19% (11)							

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032
(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 23



Désignation de l'entreprise : **SARL JPG DEVELOPPEMENT**Néant ☒ X *

A ELEMENTS ASSUJETTIS AU REGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées *	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie sur 3 ans (entreprises à l'IR) sur 10 ans sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N - 1			
		N - 2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N - 1			
		N - 2			
		N - 3			
		N - 4			
		N - 5			
		N - 6			
		N - 7			
		N - 8			
		N - 9			
	TOTAL 2				

B PLUS-VALUES REINTEGREES DANS LES RESULTATS DES SOCIETES BENEFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette note ont données dans la notice n° 2032



Désignation de l'entreprise : **SARL JPG DEVELOPPEMENT**Néant ☒ *

❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.

❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu.

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou 12,80 % ❷ .

Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art.219 I a sexies-0 bis du CGI) ❶ *.Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a sexies-0 du CGI) ❶ *.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LE REVENU

Origine ❶	Moins-values à 12,80 % ❷	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 % ❸	Solde des moins-values à 12,80 % ❹
Moins-values nettes N			
N - 1			
N - 2			
Moins-values nettes à N - 3 long terme			
subies au			
cours des			
dix exercices			
antérieurs			
(montants			
restant à			
déduire à la			
clôture du			
dernier			
exercice)			
N - 4			
N - 5			
N - 6			
N - 7			
N - 8			
N - 9			
N - 10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LES SOCIETES *

Origine ❶	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ❸	Solde des moins-values à reporter col.❹ = ❷ + ❸ - ❹ - ❺
	A 19 %, ou à 15 % ❷	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice ❸	A 15 % ou à 19 % ❹		
Moins-values nettes N					
N - 1					
N - 2					
Moins-values nettes à long terme					
subies au					
cours des					
dix exercices					
antérieurs					
(montants					
restant à					
déduire à la					
clôture du					
dernier					
exercice)					
N - 3					
N - 4					
N - 5					
N - 6					
N - 7					
N - 8					
N - 9					
N - 10					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

**RESERVE SPECIALE DES PLUS-VALUES A LONG TERME
RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SARL JPG DEVELOPPEMENT					Néant ☒ *	
I SITUATION DU COMPTE AFFECTE A L'ENREGISTREMENT DE LA RESERVE SPECIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (ligne 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (ligne 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39.1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SARL JPG DEVELOPPEMENT		Néant ☒ *	
Exercice ouvert le : 01042023		et clos le : 31032024	
		Durée en nombre de mois 12	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel	YP		
dont apprentis	YF		
dont handicapés	YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		
I - Chiffre d'affaire de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	OT		
TOTAL 1	OX		
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF		
Variation positive des stocks	OD		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
TOTAL 2	OM		
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats	ON	1 218	
Variation négative des stocks	OQ		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	OR	11 701	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY		
TOTAL 3	OJ	12 919	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	(12 919)
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)		SA	
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un monoétablissement au sens de la CVAE, compléter le cadre ci-dessous et la donnée de la ligne SA (ci-dessus), vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.			
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV		
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX		
Effectifs au sens de la CVAE	EY		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX		
Période de référence	GY	DS	GZ
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)		HR	



17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

1/1

(1)

Néant

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/03/2024

N° SIRET 49937273800025

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL JPG DEVELOPPEMENT

ADRESSE (voie) 11 rue du Pic Saint Loup

CODE POSTAL 34270

VILLE CAZEVIELLE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 632

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 11 550

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique GIRARD Prénom(s) Jean-Pierre
Nom marital % de détention 94,81 Nb de parts ou actions 11 550
Naissance : Date 30/11/1959 N° département 99 Commune CONSTANTINE Pays FRANCE
Adresse : N° 66 Voie Av Jacques Gaffinel
Code postal 34270 Commune VALFLAUNES Pays FRANCE

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31/03/2024

N° SIRET 49937273800025

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL JPG DEVELOPPEMENT

ADRESSE (voie) 11 rue du Pic Saint Loup

CODE POSTAL 34270

VILLE

CAZEVIELLE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

2

Forme juridique SARL Dénomination BERTAUD BELIEU

N° SIREN (si société établie en France) 830090098

% de détention 30,00

Adresse : N° 66 Voie RUE JACQUES GAFFINEL LES HAUTS DE VALCYRE

Code postal 34270

Commune VALFLAUNES

Pays FRANCE

Forme juridique SAS Dénomination CLOS DES REBOUSSIERS

N° SIREN (si société établie en France) 791670599

% de détention 100,00

Adresse : N° Voie LE SAUZET

Code postal 34270

Commune CAZEVIELLE

Pays FRANCE

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser
haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de table
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032s tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en
en bas à droite de cette même case.



RSM France
Bureau de Montpellier
100, avenue Alfred Sauvy
CS 80050
34 473 Pérols Cedex
Tél + 33 (0) 4 99 52 88 40
Fax + 33 (0) 4 99 52 88 44

www.rsmfrance.fr

JPG DEVELOPPEMENT
11 rue du Pic Saint Loup
34270 CAZEVIELLE

ATTESTATION DE VALORISATION

A l'attention de Monsieur Jean-Pierre GIRARD,

En notre qualité de professionnel de l'expertise comptable et en réponse à votre demande, nous avons mis en œuvre la valorisation des titres sociaux de la SARL JPG DEVELOPPEMENT et de la SAS LE CLOS DES REBOUSSIERS en retenant l'approche de l'Actif Net Réévalué.

La méthode de l'actif net réévalué consiste à corriger l'actif net comptable des plus ou moins-values latentes identifiées à l'actif, au passif ou hors-bilan.

Il est pris pour référence les derniers comptes annuels disponibles, clos au 31 décembre 2023 pour la SAS LE CLOS DES REBOUSSIERS et clos au 31 mars 2024 pour la SARL JPG DEVELOPPEMENT

En conséquence :

- La valeur vénale d'un titre social de la SARL JPG DEVELOPPEMENT s'établit à 38,06 € ;
- La valeur vénale d'un titre social de la SAS LE CLOS DES REBOUSSIERS s'établit à 34,06 €.

A Pérols, le 04 mars 2025

Grégory AZEMAR
Directeur Service Conseil et Transmission d'Entreprises

Bureau de Montpellier
RSM France